

LA GAZETTE des grands prédateurs

Le magazine de l'ours, du loup et du lynx

DOSSIER

20 ans de retour du loup en France

N° 46-Trimestriel-novembre 2012-6,5 €



Son
expansion
depuis
1992



20 ans de
politique
et de passion
associative





20



11



28

4 LA VIE DES RESEAUX

6 ACTUS LOUP

Sombre avenir pour le loup ?
Sandrine Andrieux-Rolland

9 ACTUS OURS

Mais où est donc passé le
ministère de l'Ecologie ?
Sabine Matraire

11 ACTUS LYNX

Toujours aussi ignoré et
pourtant si menacé
Anthony Kohler

14 20 ANS DE PASSION ET D'ENGAGEMENT POUR LA PROTECTION DU LOUP

Jean-François Darmstaedter

15 L'EXPANSION DU LOUP EN FRANCE DEPUIS SON RETOUR

Vincent Vignon

18 LOUP ET POLITIQUES : DES RELATIONS COM- PLEXES ET INÉVITABLES

Farid Benhammou

20 INTERVIEW AVEC GERARD CARATTI

23 CARNETS DE TERRAIN MERCANTOUR

Cédric Robion

26 ACTUS MONDE

28 NOURRIR LES OURS

Jean Lauzet



23

La Gazette des grands prédateurs est
une revue trimestrielle éditée par
FERUS (association issue de la fusion
du Groupe Loup
France et d'ARTUS)
e-mail : gazette@ferus.org

Contact presse :
Sandrine Andrieux
06 14 64 18 00
sandrine.andrieux@ferus.org

n° 46 – Novembre 2012
Prix de vente au numéro : 6,50 €
Abonnement annuel : 26 €
(Abonnement gratuit pour les adh-
rents ayant acquitté une cotisation
autre que l'adhésion simple)

FERUS
BP 80 114
13718 Allauch Cedex

tél/fax : 04 91 05 05 46
Site Internet : www.ferus.org
E-mail : ferus1@wanadoo.fr

Secrétariat :
secretariat.ferus@orange.fr

Photo de couverture :
Grégory Smellinckx

LA RÉDACTION
Sandrine Andrieux (rédactrice en
chef) / Elsa Comte
sandrine.andrieux@ferus.org

COMITÉ DE RÉDACTION :
Jean-François Darmstaedter,
Sabine Matraire, Daniel Madeleine,
Lauriane d'Este, François Moutou,
Vincent Vignon, Mathieu Krammer,
Hervé Boyac, Jacques Carriat,
Elsa Comte, Sandrine Andrieux.

Commission paritaire : 0213 G 82819

ISSN : 1639 - 8777
Dépot légal : à parution
Directeur de la publication :
Jean-François Darmstaedter,
Impression : Print Concept
labellisée Imprim'vert,
Aubagne, 04 91 19 12 10

Reproduction des articles et
illustrations soumise à autorisation.
Nous consulter. Les opinions émises
n'engagent que leurs auteurs et ne
représentent pas nécessairement le
point de vue de FERUS.

Notre partenaire, le WWF France,
oeuvre pour la conservation de
la biodiversité en France et sur
l'ensemble de la planète. Soutenez
ses actions en adhérant.
WWF France,
1 carrefour de Longchamp,
75 116 Paris - 01 55 25 84 84





20^{ans} déjà !

20 ans que le loup a été observé pour la première fois en France, dans le vallon de Mollières, au cœur du parc national du Mercantour, à quelques enjambées de ma mairie à Saint-Martin Vesubie. Mais chut, secret défense, interdiction de communiquer par le parc national du Mercantour, surtout avec les élus.

C'était en novembre 1992 mais le loup l'hiver, on s'en fout ! Les troupeaux sont redescendus en bas dans les vallées. Au printemps 1993, attention les dégâts ! Un carnage dans les troupeaux de moutons, des éleveurs totalement surpris, désespérés, ulcérés, des télévisions de tous les côtés, des images fortes, insoutenables, de brebis égorgées en train d'agoniser.

Quel gâchis ! Depuis mars, j'étais député, conseiller général, maire, administrateur au parc national et je ne savais rien !

Je suis parti dans les Abruzzes pour mieux comprendre. J'ai rencontré des éleveurs, des chasseurs, des élus, des associations, j'ai découvert la protection des troupeaux, beaucoup plus petits que les nôtres. Je suis revenu dans mon village avec une conviction : le loup était revenu de façon naturelle et durable et il fallait s'adapter. Cette position, que j'exposais dans mes discours de festins, dans les assemblées générales des chasseurs, d'éleveurs, me valait à chaque fois insultes, huées, menaces, dans le meilleur des cas un silence glacial. Et pourtant, en 20 ans, pas une seule fois je n'ai douté de ce retour naturel.

Député, j'ai beaucoup travaillé à l'époque avec Gilbert Simon, le directeur de la DNP que j'ai beaucoup apprécié, et Lambert, du ministère de l'agriculture, pour mettre au point les premières mesures d'indemnisation et de protection. 20 ans après, ces mesures sont toujours en vigueur mais elles mériteraient d'être remises totalement à plat, notamment dans les procédures de constat.

Mais il ne viendrait à personne l'idée de demander son avis à l' élu chez qui le loup est revenu, qui a pris au moment le plus polémique, le plus passionnel, une position mesurée, responsable, et qui a même créé sur sa commune un centre loup, Alpha, où on raconte honnêtement la problématique du retour du loup. FERUS y est venu souvent, nous avons échangé, défendu des positions mais j'ai toujours apprécié ses propositions concrètes, réalistes, humaines, je m'en suis beaucoup inspiré.

En 20 ans, à partir de ma haute vallée, le loup a essaimé, emportant avec lui son lot de passions, de polémiques, d'incompréhension. C'est là qu'est mon grand regret. Nous aurions dû mettre à profit le retour du prédateur entre l'homme et la faune sauvage, redéfinir la place de chacun, notre ambition écologique partagée et surtout instaurer enfin la transparence et la confiance entre les parcs nationaux français et les populations humaines de territoires protégés.

Il y a du travail ! Peut-être dans 20 ans ?

Gaston Franco, maire de Saint-Martin-Vesubie (UMP), conseiller régional de PACA, député européen.

la vie des RESEAUX LOCAUX

Forum des associations à Digne

C'était le 8 septembre à Digne-les-Bains (04). Un passage constant pendant toute la durée du Forum (de 10h à 18h), avec des sympathisants et des curieux découvrant l'existence de notre association. Des contacts qui déboucheront, je l'espère, sur de nouvelles adhésions. On a même eu droit à la poignée de main du député Gilbert Sauvan, chasseur connu pour ses positions anti-loup !

Merci à tous ceux qui se sont relayés sur le stand : Suzanne, Jean-René, Patrice et Rémy.
Patrick Boffy



L'ours s'invite dans les Alpes-de-Haute-Provence

Dans le cadre des rencontres organisées par «Objectifs Nature en Haute Provence», FERUS a participé à un débat sur le thème «Vivre avec l'Ours», le 12 octobre dernier, à Château Arnoux (04). Ce débat a été honoré par la présence exceptionnelle de Christina Lapis, qui dirige le sanctuaire de protection des ours «Libearty» en Roumanie, près de Brasov (www.bearsanctuary.com). De très nombreuses personnes ont participé à ce débat et, sous la houlette de Daniel Madeleine et en présence de Jean-François Darmstaedter, le loup n'a également pas manqué d'être évoqué. Une soirée passionnante et réussie.

Succès de la soirée loup à Orléans

Salle comble au Muséum d'Orléans le 18 septembre pour la conférence à quatre voix à laquelle participait le réseau local de FERUS. Cette conférence était organisée par Loiret Nature Environnement sur le thème : Le loup en France, hier et aujourd'hui.

L'affluence du public ce soir là prouve s'il en est besoin que, même s'il a disparu des forêts de la région Centre depuis plus d'un siècle, le loup continue à fortement intéresser nos concitoyens, dans ce qu'il représente de nature sauvage, mais aussi parce qu'il est un élément important de l'histoire locale. Il est encore très présent dans la toponymie des rues, lieux-dits..., mais aussi dans les témoignages qui se transmettent dans les familles et qui racontent comment on vivait autrefois dans les campagnes avec cet animal.

A la fin de cette soirée, qui était aussi consacrée à la biologie du loup, à sa présence actuelle et au contexte politique de son retour, les questions dans le public ont été très nombreuses et riches, allant de l'interrogation sur les possibilités de consanguinité des populations de loups, à la façon dont certaines histoires racontées aux enfants entretiennent malheureusement la peur de « la bête ».

Annie Moreau

Réseau Vosges

Cet automne, le réseau local de FERUS Massif des Vosges a participé à plusieurs conférences par l'intermédiaire de l'animateur réseau, Anthony Kohler :

- Le 16 septembre, invité par l'Association «Connaissances et actions» pour réaliser deux conférences sur les grands prédateurs du massif vosgien, FERUS s'est rendu dans la plaine vosgienne marquée récemment par le retour du loup. En présence d'élus locaux, notre association a pu souligner l'importance de la conservation du lynx ainsi que du retour du loup dans les Vosges. Cette journée a aussi marqué le début d'un partenariat concret avec l'association CROC, qui a prêté l'ensemble d'une exposition sur le lynx. Une expérience à renouveler, assurément.

- Le 21 septembre, au cœur des Vosges, en présence d'éleveurs, d'élus mais aussi du grand public, une conférence sur le retour du loup dans les Vosges s'est tenue à Ban-sur-Meurthe/Clefcy. A cette occasion, nous avons pu constater durant cette intervention une certaine réticence au retour du loup, notamment de la part des élus locaux...

- Le 13 octobre, en compagnie de Natacha Heitz, fondatrice du programme pastoraLoup, Anthony Kohler a pu aborder une nouvelle fois le retour du loup dans les Vosges pour le compte de Seichamps nature. Natacha Heitz a apporté son expérience et un regard neutre sur la cohabitation de l'homme et du loup.

Lors du 3ème salon de la photographie à Barr, les 22 et 23 septembre, FERUS a également tenu un stand grâce à ses bénévoles. Merci à Justine, Jean Claude, Murielle, Aude et Kevin. Lors de cette manifestation, les bénévoles ont pu sensibiliser les visiteurs du salon au retour de nos grands prédateurs. Par ailleurs, le réseau continue de suivre de très près l'évolution de la situation du loup et du lynx dans les Vosges.

Marché de Noël à Guéret en décembre

FERUS a tenu un stand au Vigen (Haute-Vienne) le 15 septembre. C'était dans le cadre d'une bourse aux oiseaux et l'occasion de tenir un stand dans le département. Mais le public ne s'est pas du tout intéressé à nos grands prédateurs ! Pour la troisième année consécutive, nous tiendrons un stand au parc des loups de Chabrières (Creuse), les 1er et 2 décembre, dans le cadre du marché de Noël.

Martine Dallais



Réseau Aquitaine

Au « week-end du loup » du parc zoologique de Pessac (Gironde), les 21 et 22 juillet derniers, Hervé Boyac a eu la gentillesse de venir faire plusieurs conférences sur le loup (photo ci-contre). Nous avons passé le film « Le loup, réapprenons à le connaître » et avons même reçu les remerciements et félicitations d'une journaliste de *Sud Ouest*. Nous avons fait de nouvelles adhésions.

Le 8 septembre, c'est une nouvelle fois sous une chaleur caniculaire que nous avons tenu un stand à la Fête des associations de Pessac.

Pour finir, nous étions le 6 octobre à Biarritz avec Manuela à la Fête du monde animal.

Après le passage du film-documentaire « L'ours, une histoire d'homme » avec Frantz

Breitenbach de l'association Altaïr Nature, nous avons répondu aux nombreuses questions du public.

Brigitte Busset

Mercantour séjour d'automne (septembre 2012)

Paroles de participants

Le Mercantour... Le pays des Loups... Nous rêvions tous d'aller à la rencontre de ce prédateur diffamé, redouté et méconnu, qui nous fascine, mais exaspère les éleveurs et les bergers de ces contrées. Comme nous nous y attendions, point de loup à l'horizon. Ni vu, ni entendu. D'ailleurs, peut-être est-ce préférable pour lui de rester caché ? Seuls quelques indices nous ont permis de constater sa présence : pattes de chamois rognées, os, vieilles crottes. D'autres habitants étaient néanmoins présents à ce rendez-vous automnal : chamois, marmottes, vautours fauves, casse-noix mouchetés, écureuils...

Toutefois, gravir les montagnes pour aller à sa rencontre fut un plaisir pour chacun, malgré le temps qui ne fut pas toujours clément. Personnellement, je garderai un excellent souvenir de ces quatre jours passés au milieu de ces paysages magnifiques, sauvages et captivants avec un groupe et des accompagnateurs motivés, objectifs, intéressants et sympathiques. Parcourir le territoire de nos amis les loups, en toute humilité, est une expérience à vivre ou à revivre, sans aucun doute.

Véronique de Paris

Mercantour, j'en avais entendu parler grâce au loup. Pendant ces 4 jours, en commençant par la visite du parc Alpha j'ai appris à mieux connaître l'animal. S'en suivent les balades au cours desquelles nous avons pu voir quelques indices. J'ai admiré des points de vue inédits, mais cela s'est avéré plus dur que je ne pensais, j'ai pu m'apercevoir que je n'étais pas assez préparé pour affronter ces reliefs accidentés. D'ailleurs le quatrième jour, j'ai sagement écourté le parcours pour ne pas retarder le groupe composé de personnes sympathiques. Un grand merci à nos accompagnateurs surtout Sébastien qui a fait preuve d'un soutien que je n'oublierai pas. Je garde néanmoins un bon souvenir de ce séjour.

Nicolas de Colomiers

Mercantour 2012 ? Un séjour très agréable, malgré une météo plutôt maussade, des paysages bluffant, des intervenants sympathiques et compétents, des compagnons attachants, vivement la prochaine sortie ! Quant au loup nous n'en avons pas vu la queue d'un. Tant mieux pour lui !

Maryline de la Salvétat

Ce séjour était une première pour moi : 4 jours de bonheur dans un endroit merveilleux, avec un groupe sympathique, des accompagnateurs compétents et un gîte agréable. J'ai beaucoup appris, et je remercie Hervé pour sa gentillesse et sa bonne humeur.

Jacqueline du Pontet

L'avis de l'organisateur

Après une présentation de chacun et une visite du parc Alpha, premier pique-nique en commun. L'après-midi, assez courte, a consisté en une mise en jambes et montée le long du vallon du Boréon jusqu'au pont dit de « Pierre étroite ». Les participants, découvrent avec joie ces territoires fréquentés par les loups de la meute Vésubie / Tinée, et peuvent observer leurs premiers chamois.

Le vendredi nous a conduit sur les traces de la meute Vésubie / Roya, où nous avons découverts quelques indices : carcasses de chamois et de mouton, mais aussi hélas un troupeau ovin livré à lui-même sans surveillance dans une zone boisée ; il ne faut pas s'étonner alors que le loup puisse se « servir » à peu de risques.

La pluie du samedi nous a contraints à un itinéraire bis, plus court. Le dimanche, nous sommes montés au col Ferrière puis avons suivi la crête jusqu'au col du Barn, et là aussi avons trouvé quelques indices.

Bien que quelque peu perturbés par la pluie, cette escapade et les intervenants ont apporté aux participants de nombreuses informations sur le loup, ses biotopes, ses mœurs, le pastoralisme etc. Comme chaque année, le séjour 2012 a rassemblé une excellente équipe : motivée, passionnée, et fort sympathique. Merci à tous, et à bientôt j'espère.

Hervé Boyac, animateur du réseau Provence-Méditerranée



Sombre avenir pour le loup ?

Par Sandrine Andrieux-Rolland

A l'heure où nous fêtons les 20 ans du retour du loup en France, les atteintes à sa conservation et au statut d'espèce protégée se multiplient...

Récit chronologique de ce dernier trimestre.

Le 6 août, FERUS écrit au préfet du Var suite au comité départemental loup auquel l'association a participé le 16 juillet à Draguignan. Une fois encore, les chiffres de la prédation due au loup dans le département nous interpellent ; 670 animaux ont été tués en 2011. En terme de nombre de loups comparé au nombre d'animaux tués, les loups varois tueraient 7 fois plus que les autres loups ! Certes le contexte varois reste particulier, les animaux pâturant la nuit à cause de la chaleur en journée. Les chiens de protection quant à eux sont bien souvent occupés à chasser la faune sauvage. Autant de circonstances rendant les troupeaux vulnérables... Et quid des attaques de chiens divagants ? La seule solution serait peut-être de mettre en place des parcs de contention de grande surface (500 à 700 ha), tel que l'a proposée le technicien de la DDTM en réunion.

Le 6 août également, la LPO PACA et FERUS réagissent aux déclarations de José Bové (EELV) recommandant aux éleveurs de prendre leur fusil si un troupeau se trouve en danger face au loup : « Il est pour nous inconcevable que l'on puisse, d'une part, mener des actions contre l'agriculture intensive, la standardisation des produits de la terre ou la mondialisation et d'autre part, prôner un discours démagogique vantant les mérites d'une nature aseptisée, nettoyée de ses prédateurs ». FERUS porte plainte également contre José Bové pour incitation à destruction d'espèce protégée. Dans un communiqué, le parti EELV déclarera qu'il « ne soutient pas cette option (celle préconisée par José Bové, NDRL), quelque peu sommaire et de courte vue » et que « Le loup est loup-émissaire, il n'est pas responsable des difficultés de la filière ovine ».

Le 8 août, à Châteauneuf d'Entraunes (06),

deux agents du parc national du Mercantour sont violemment et physiquement agressés par un éleveur alors qu'ils étaient venus à sa demande pour réaliser un constat d'attaque sur son troupeau. FERUS apporte son soutien à ces agents et demande instamment au ministère et aux autorités judiciaires de suivre de près l'enquête et de veiller à ce que cet éleveur voyou soit poursuivi et puni comme son attitude inqualifiable le mérite. Cet événement démontre la justesse des positions de notre association qui demande depuis des années à ce que le système actuel de constats, source constante de conflits, disparaisse.

Le 16 août, la carcasse d'une brebis est découverte dans le secteur de Cellier-du-Luc (Ardèche). Depuis le mois de mai, des attaques de troupeaux ovins ont lieu dans l'ouest du département. Suite aux rapports d'expertise de l'ONCFS, ces attaques sont classées « responsabilité du

loup non-écartée » ; le CNERA Prédateurs (Centre national d'Etudes et de Recherches Appliquées de l'ONCFS) conclut à « la très haute probabilité de la présence du loup en Ardèche ». La préfecture débloque des indemnisations pour les éleveurs et leur fournit des filets de protection.

Toujours le 16 août, un arrêté préfectoral autorise le tir de prélèvement d'un loup dans le Var, sur le camp militaire de Canjuers, sur les communes d'Aiguines, Châteaudouble, Comps-sur-Artuby, La Roque-Esclapon, Montferrat, Mons et Seillans.

Le 24 août, le préfet des Hautes-Alpes signe un arrêté autorisant le prélèvement d'un loup sur trois communes : Agnières-en-Dévoluy, Saint-Etienne-en-Dévoluy et Saint Disdier-en-Dévoluy. Dans un communiqué commun du 28 août, FERUS, la LPO PACA et la SFEPM dénoncent « le scandale et l'aberration des tirs de prélèvement, et rappellent l'inefficacité



Photo : CROC - ONCFS SD88 / Commune de Midrevaux (88) 7/15/2012 12:47 AM

de ces tirs en termes de protection des troupeaux ». Son mois de validité terminé, l'arrêté sera prolongé d'un autre mois.

Le 29 août, c'est au tour du préfet des Alpes-de-Haute-Provence de signer un tel arrêté, sur les communes de Barles, Auzet, Bayons et Authon. FERUS, la LPO PACA et la SFEPM condamnent une nouvelle fois les tirs de prélèvement.

Le 31 août, FERUS participe à une réunion d'évaluation du suivi biologique du loup en France dans le cadre de l'évaluation du plan national loup 2008-2012, avec l'intervention d'Olof Liberg, coordinateur du projet Skandulv (Scandinavian Wolf Project) et membre du Groupe international de spécialistes du loup de l'UICN. Réunion organisée par le Comité français de l'UICN.

Le 5 septembre, alors que le loup est à peine présent en Lozère, le préfet signe un arrêté autorisant des tirs de défense. Il concerne cinq exploitations du Causse Méjean, sur les communes de Vebron, Montbrun et Mas-Saint-Chely. Les opérations de tirs sont confiées aux agents de l'ONCFS et aux lieutenants de louveterie. Pourtant, personne ne sait si le loup a vraiment commis les deux attaques ayant fait deux victimes puisque l'arrêté du préfet lui-même ne peut certifier la responsabilité du loup. D'autre part, de très

nombreuses attaques de chiens divagants ont eu lieu depuis plusieurs mois dans ce secteur, malgré des tirs d'élimination.

Le 7 septembre, le préfet de Haute-Savoie, à peine nommé, ordonne par arrêté préfectoral la réalisation d'un tir de prélèvement sur le massif de Bornes-Aravis-Tournette, sur huit communes : Entremont, Le Grand-Bornand, Le Reposoir, Les Clefs, Montmin, Serraval, Talloires et Thônes. Animal Cross, FERUS, la FRAPNA et la LPO Haute-Savoie réagissent dans un communiqué commun le 14 septembre.

Deux louves adultes abattues...

Le 7 septembre, une louve adulte d'environ 25 kg est abattue à Esparron-la-Bâtie, au lieu-dit «la Roche», sur la commune de Bayons (Alpes-de-Haute-Provence) dans le cadre de l'arrêté du 29 août...

Le 7 septembre, FERUS poursuit ses actions juridiques concernant la jeune louve retrouvée morte (chute d'une barre rocheuse suite à un empoisonnement) sur la commune de Prads (Haute-Bléone, Alpes-de-Haute-Provence) et porte plainte contre un berger pour transport d'espèce animale protégée. FERUS avait déjà porté plainte pour braconnage, plainte classée sans suite en décembre 2011, le responsable de l'empoisonnement n'ayant pas été identifié. Toutefois, pendant l'enquête, un berger avait admis avoir transporté la louve et l'avoir dissimulée sous des branchages. Notre plainte permettra peut être d'éclaircir certains éléments troublants dont nous avons connaissance dans cette affaire.

Le 11 septembre, FERUS participe à l'audition des inspecteurs généraux à Nice qui fait craindre une orientation négative pour l'avenir du loup et dont les suggestions seront malheureusement proposées lors du Groupe National Loup du 16 octobre suivant.

Le 17 septembre, au matin, sur la commune de Montmin (massif de la Tournette en Haute-Savoie), une louve adulte est abattue, dans le cadre d'un tir de défense, par un chasseur mandaté par l'éleveur bénéficiaire de l'autorisation.

Le 20 septembre, FERUS participe à l'audition sur le prochain plan national loup à la DDT des Vosges, parallèlement à celle du 11 septembre à Nice.

Le 24 septembre, le préfet de Lozère prend un nouvel arrêté de tir de défense, pouvant être réalisé par les éleveurs eux-mêmes

cette fois-ci. L'arrêté concerne les communes de Vebron, Montbrun, Mas-Saint-Chely, Quézac, Florac, St-Laurent-de-Trèves et Hures-la-parade.

Le 28 septembre, un arrêté préfectoral autorise, pour la deuxième fois de l'année, le tir de prélèvement d'un loup dans le département des Alpes-Maritimes. Il concerne 17 communes ! Le 15 octobre, FERUS écrit au préfet pour s'élever fermement contre cet arrêté que rien ne justifie dans les circonstances actuelles. « Par l'ampleur des territoires couverts, ce soi-disant prélèvement s'apparente en effet à une chasse collective destinée à tuer un loup coûte que coûte. On a l'impression que, la saison d'estive se terminant, l'Etat veut absolument atteindre le plafond des 11 individus, et pour cela on n'hésite pas à intervenir simultanément sur un territoire fréquenté par trois, voire quatre meutes, afin d'avoir la quasi-certitude de tuer un loup (...) FERUS regrette que le territoire d'un parc national (Mercantour, NDLR), que nous considérons comme un sanctuaire de préservation de la vie sauvage, même en zone périphérique, soit à nouveau le théâtre d'une véritable mascarade et que les agents de l'ONCFS, dont la mission première est de sauvegarder et gérer durablement la faune sauvage et ses habitats, soient contraints de faire le contraire. »

Le 1er octobre, FERUS participe au comité départemental loup des Alpes-de-Haute-Provence.

Le 8 octobre, la préfète des Vosges autorise par arrêté un éleveur à effectuer des tirs de défense sur certaines parcelles des communes de La Bresse et de Cornimont. FERUS et le Groupe d'Etude des Mammifères de Lorraine (GEML) réagissent dans un communiqué commun puis écrivent à la préfète. Selon nous, ces tirs de défense sont injustifiés dans la mesure où la majeure partie des prédateurs a eu lieu sur une parcelle ne présentant aucun moyen de protection efficace alors que la parcelle contenant le chien de protection n'a subi qu'une seule attaque, démontrant toute son efficacité.

Le 9 octobre, un nouveau tir de prélèvement peut être réalisé dans le Var, le précédent n'ayant pas « abouti ».

Projet et proposition pour tirer des loups en zone centrale de parc national !

Le 10 octobre, à l'Assemblée Nationale, Charles Ginesy (député UMP des Alpes-





Maritimes), avec l'appui notamment d'Hervé Gaymard (député UMP de Savoie) et Jean Lassalle (député MODEM des Pyrénées-Atlantiques), dépose un projet de loi visant à autoriser les éleveurs à tirer sur tout loup « menaçant » leurs élevages, y compris dans les cœurs des parcs nationaux...

Le 12 octobre, FERUS participe au comité départemental loup des Hautes-Alpes à Gap.

Le 16 octobre, FERUS participe au Groupe National Loup (GNL) à Paris et réagit dans un communiqué dès le lendemain, s'insurgeant contre l'orientation que semble prendre le gouvernement pour le prochain plan d'action national sur le loup 2013-2017. Seules des mesures à sens unique et anti-loup nous ont été proposées ! Il s'est agi d'une litane de mesures destinées à freiner la progression de l'espèce en augmentant le nombre de loups à prélever et en territorialisant les quotas. Egalement en projet, la généralisation des tirs à la carabine par les éleveurs tout en renforçant les tirs par des spécialistes. Enfin, on nous a proposé scandaleusement d'autoriser les tirs dans les zones centrales des parcs nationaux sous prétexte que la prédation serait trop forte donc, en clair, de

faire disparaître les sanctuaires de protection de la nature qu'ils sont censés être. A noter toutefois que dans une interview au *Dauphiné Libéré*, la ministre de l'Ecologie Delphine Batho n'envisage aucunement de remettre en cause la Directive Habitats et la Convention de Berne, les textes européens qui protègent le loup et que la France a ratifiés.

Le même jour, au Sénat, un projet de loi est déposé, notamment par Jean-Pierre Chevènement (sénateur RDS du Territoire de Belfort) et Robert Hue (sénateur RDS, ex PCF, du Val d'Oise), visant à autoriser l'abattage des loups dans des zones d'exclusion à créer, indépendamment du prélèvement défini au niveau national.

Le 19 octobre, pour couronner le tout, le conseil d'administration du parc national des Cévennes déclare le loup incompatible avec la biodiversité (un non-sens écologique !), demande des tirs de défense en zone centrale du parc et souhaite être reconnu comme zone d'exclusion !

Le 19 octobre toujours, la préfecture de l'Ardèche autorise des tirs de défense sur la commune de Cellier-du-Luc, dans une zone

de colonisation, où la présence du loup est seulement jugée probable...

Les 20 et 21 octobre, la réunion de restitution de pastoraLoup se tient au Bourg-d'Oisans, en Isère, en présence de nombreux bénévoles, de la chargée de mission et du président de FERUS (un bilan pastoraLoup 2012 sera publié dans la Gazette n° 47).

Le 25 octobre, FERUS réagit contre les projets de lois déposés à l'Assemblée Nationale et au Sénat les 10 et 16 octobre, pour condamner et dénoncer publiquement cet acharnement contre le loup de la part de quelques parlementaires en mal de reconnaissance ou pour des raisons clientélistes.

Le 26 octobre, FERUS participe à une réunion de travail sur le prochain dispositif d'aide à la protection des troupeaux, au ministère de l'Agriculture à Paris.

Egalement le 26 octobre, FERUS demande un rendez-vous à la ministre de l'Ecologie. Pas de réponse à ce jour.

Le 29 octobre, suite aux projets de loi, au GNL et à la demande du parc national des Cévennes, FERUS écrit au ministère de l'Ecologie, lui demandant d'agir instamment pour que ces propositions néfastes et opposées à la stratégie nationale voulue par le président de la République ne soient pas adoptées.

Le 5 novembre, un loup est blessé par un éleveur sur la commune de Seillans (Var) dans le cadre d'un tir de défense. À l'heure où nous écrivons ces lignes, l'ONCFS recherche l'animal, mort ou blessé...

En novembre, FERUS et d'autres associations lancent une grande lettre-pétition pour le loup. Rendez-vous sur www.ferus.fr pour y participer !

Photos p 6 et 8 : le troisième loup des Vosges, localisé à l'ouest du département, en plaine.
© CROC & SD88 ONCFS - 2012

Et le loup du Doubs ?

Le loup de Levier a disparu après la dernière attaque début octobre à Arc-sous-Cicon.

Comme il n'y a plus de loup visible dans le département, la préfecture ne se hâte pas de réunir le Comité Grands Prédateurs auquel devraient être présentées les conclusions de l'étude de vulnérabilité de l'exploitation de M. Thierry Maire vis-à-vis du loup, remise par la CERPAM et la CRA en décembre 2011 : les associations de protection de la nature s'étonnent de la confidentialité de cette étude alors qu'elle est financée, comme les chiens patous et les clôtures électriques, par l'Etat et l'UE.

Au nord-est de la Haute-Saône dans la région sous-vosgienne des Mille Etangs, le correspondant départemental de FERUS Jean-Christophe Demard a visité, au printemps dernier, des éleveurs concernés par les attaques d'un loup venant du département voisin des Vosges, à la fin de l'année 2011.

Rémi Gindre

Mais où est donc passé le ministère de l'Ecologie ?

Par Sabine Matraire

ours

On pourrait voir dans ce titre un hommage à Pierre Mondy qui nous a tous beaucoup amusés dans *La Septième Compagnie* ; malheureusement, ce titre n'est avant tout qu'un constat.

Après une campagne électorale « Le changement, c'est maintenant ! », on s'attend à des prises de positions constructives et nécessaires pour la sauvegarde de l'ours en France et à un ministère de l'Ecologie, garant des espèces protégées, digne de ce nom.

Lors du rendez-vous le 1er août dernier au ministère de l'Ecologie des président et vice-président de FERUS et du président de Pays de l'Ours-Adet, il est ressorti notamment qu'une évaluation des dossiers « ours » et « loup » allait avoir lieu et, contre toute attente, que le cabinet de la nouvelle ministre de l'Ecologie était inquiet par la perception des élus locaux de l'origine slovène des ours lâchés dans les Pyrénées. Concernant ce second point, FERUS a adressé en suivant un courrier complet explicitant que cette inquiétude avait déjà été traitée il y a plusieurs années, notamment par différents services de l'Etat, qu'elle est clairement infondée et qu'elle n'est ni plus ni moins qu'un outil de la communication de l'opposition à l'ours en mal d'arguments sérieux.

Concernant l'évaluation du « dossier ours », nous savons, nous associatifs et sympathisants qui sommes attentifs à la sauvegarde de l'ours en France depuis des années, que ce dossier a déjà été évalué des dizaines de fois et que les conclusions sont toujours les mêmes avec, en exergue, la nécessité de poursuivre les efforts en faveur d'une restauration durable de la population d'ours dans les Pyrénées.

Constats actuels :

- Cette évaluation des dossiers « ours » et « loup » n'est, au final, pas mandatée par le ministère de l'Ecologie mais par un cabinet privé pour le compte de la Commission Européenne qui évalue systématiquement les programmes Européens (Life) qui ont eu lieu. Cette année, ce sont les programmes

Life ayant concernés les grands carnivores qui sont évalués. Même si le dossier « ours » a déjà connu de nombreuses évaluations, on pouvait se dire tout de même que cette nouvelle évaluation laissait entrevoir un intérêt, fébrile mais existant, de la nouvelle ministre de l'Ecologie au bénéfice de l'ours. Il n'en est donc rien.

- Selon nos sources, il n'y a toujours aucune volonté gouvernementale en faveur d'un nouveau plan de sauvegarde et de restauration de la population d'ours dans les Pyrénées. Le dernier a pris fin au 31 décembre 2009.

- Depuis la prise de fonction de l'actuelle ministre de l'Ecologie et plus largement du nouveau gouvernement, seule mesure actée au niveau de l'ours : un arrêté préfectoral pour l'effarouchement de l'ours Cannellito, fils de l'ourse Cannelle tuée par un chasseur en 2004. Un arrêté du 1er août 2012 jugé « illégal, inutile, inefficace et même contre-productif » par l'ensemble des associations membres de la coordination associative pyrénéenne CAP Ours.



Cannellito à Luz-Saint-Sauveur (65).

La bêtise de cet arrêté va même plus loin puisque l'un des considérants de cet arrêté est « que l'ours concerné ne participe pas, dans les conditions actuelles (absence de femelle sur le noyau occidental, éloignement du noyau central), à l'état de conservation de la population ursine dans les Pyrénées et que son effarouchement ne nuira pas au maintien de l'espèce dans un bon état de conservation ». Non seulement la France a renoncé à lâcher une ourse en Béarn en 2011 où il ne subsiste que deux mâles

mais, en plus, du fait de cette absence de femelle sur ce noyau occidental, se permet au vu des considérants de cet arrêté de perturber intentionnellement un ours sur ce même motif. L'hypocrisie est à son comble.

FNE, FERUS, FNE Midi-Pyrénées, Nature Midi-Pyrénées, FNE 65, le FIEP et la SEPANSO 64 ont déposé un recours juridique contre cet arrêté.

Le Conseil National de Protection de la Nature a pourtant rendu un avis défavorable à cet effarouchement estimant que le troupeau ne bénéficiait pas d'une protection permanente, et la présence de bergers pendant six nuits a bel et bien permis d'éviter toute attaque. Toutes les mesures alternatives à l'effarouchement n'ont donc pas été mises en œuvre.

En effet, il est simplement reproché à l'ours Cannellito d'être un ours. Extrait d'une communication de FERUS : « *Il est donc inutile de revenir sur le fait que des estives non-gardées seront toujours très tentantes pour les ours qui passeront dans le coin, et que l'on ne peut attribuer la responsabilité des dommages seulement à des ours et non pas à des hommes qui refusent de garder leurs animaux domestiques, alors qu'il s'agit de l'essence même du pastoralisme.* »

Un nouveau rendez-vous a été obtenu pour fin novembre avec le nouveau préfet des Hautes-Pyrénées (nommé fin août).

Silence total du ministère de l'Ecologie.

Constats positifs hors ministère de l'Ecologie :

- Cette année, au 31 août, la DREAL Midi-Pyrénées a officialisé 180 animaux prédatés par l'ours et 3 ruches, contre un total de 140, animaux et ruches compris, en 2011 à la même date. Sur un cheptel en estive de 600 000 brebis et compte tenu que la profession agricole admet chaque année une perte en estive de 18 000 à 30 000 brebis sur le massif des Pyrénées toutes causes confondues, nous pouvons aisément confirmer que les dégâts causés par la population d'ours dans les Pyrénées sont relativement stables, supportables et surtout négligeables (0,6

actualités

à 1% des pertes, 0,03% des animaux en estive).

- Nouveau succès de *Parole d'ours*, programme d'écobénévolat de FERUS pour l'information et la communication sur l'ours dans les Pyrénées.

En 2012, *Parole d'ours bouscule l'inertie ambiante : L'ours, un atout plébiscité...*

Du 11 juin au 1er septembre 2012, les équipes *Parole d'ours* ont échangé sur les six départements pyrénéens avec une présence accentuée sur les zones principales de présence de l'ours, à savoir la Haute-Garonne et l'Ariège. En chiffres, ce sont près de 200 communes visitées, plus de 40 interventions sur des marchés, fêtes et manifestations, plus de 2000 commerces et structures impliqués, plus de 120 000 plaquettes d'informations sur l'ours et le patou diffusées.

Nouveauté Parole d'ours 2012 : près de 500 commerçants et structures accueillant du public, situés dans la zone massif des Pyrénées, ont été interrogés sur leur perception de l'image de l'ours, son utilisation pour le développement touristique du massif et leur intérêt personnel à s'y investir.

L'enquête est en cours d'exploitation, mais les premiers résultats sont intéressants et clairs :

- La majorité des professionnels rencontrés considèrent l'image de l'ours valorisante ou très valorisante pour le tourisme dans les Pyrénées. Cette appréciation est encore accentuée par ceux qui l'utilisent déjà. Ceux qui la perçoivent négative sont peu nombreux (environ 12%).
- Près de 60% des professionnels rencontrés pensent que l'image de l'ours devrait être utilisée pour le développement touristique des Pyrénées ; un quart d'entre eux seulement pensent qu'il ne faut pas le faire.
- 200 professionnels rencontrés sont prêts à utiliser davantage l'image de l'ours si on les y aide (mise à disposition de conseils, d'outils...).

Ces premiers résultats confirment sans ambiguïté le potentiel de valorisation économique local de la présence de l'ours dans les Pyrénées qu'évoquent très régulièrement les associations FERUS et Pays de l'Ours-Adet. De même, ils relativisent sérieusement la représentativité locale des opposants à l'ours, représentativité qui reste donc limitée à une part des acteurs agricoles et cynégétiques.

- Le 23 août, FERUS et Pays de l'Ours-Adet ont communiqué sur la naissance de nouveaux oursons dans les Pyrénées : « Les autorités espagnoles viennent d'officialiser la présence de deux nouvelles portées d'oursons dans les Pyrénées. Une des deux femelles est Caramelles, accompagnée de deux oursons », tout en rappelant que la population n'est toujours pas viable et en appelant le gouvernement à préciser ses intentions à l'occasion de la conférence gouvernementale sur l'environnement et la biodiversité des 14 et 15 septembre 2012.

- Le 10 septembre, communication *D'OURS en OURS, de François en François, appel pour la sauvegarde de l'ours en France*.

A l'aube de la conférence gouvernementale sur l'environnement et la biodiversité, FERUS et Pays de l'Ours-Adet ont envoyé à François Hollande une photo encadrée de François Mitterrand lançant en 1988 son second appel pour la sauvegarde de l'ours en France.

FERUS et Pays de l'Ours-Adet ont souhaité ainsi alerter le président de la République sur



l'urgence d'agir de nouveau concrètement pour l'ours en France.

C'est en effet lors de la grande exposition « D'OURS en OURS » au Muséum national d'histoire naturelle que, le 6 octobre 1988, François Mitterrand a réaffirmé la volonté de l'État de protéger l'ours et son milieu : « En 1982, j'avais lancé un appel pour la sauvegarde de l'ours ; eh bien ! Je recommence ! (...) Il faut préserver les espèces animales, il faut préserver les lieux où vivent ces espèces. »

Et déjà en 1982, lors d'un déplacement en Ariège, le président Mitterrand, interpellé à Foix par un manifestant agitant une pancarte « Sauvons les ours des Pyrénées », s'était

positionné clairement en faveur de l'ours en France : « Je suis de votre avis. Il faut sauver les ours et protéger l'espèce. On doit pouvoir le faire sans léser les agriculteurs. »

Du 10 au 14 septembre, nous avons multiplié les communiqués de presse et les alertes sur les réseaux sociaux à cet effet en précisant que « François Hollande et son gouvernement portent une responsabilité particulière, du fait de l'attentisme de l'équipe précédente : l'ours pourrait disparaître des Pyrénées occidentales pendant son mandat. Nous l'incitons donc à reprendre dès maintenant le fil d'une politique cohérente



de restauration de la population d'ours, basée sur la cohabitation et la valorisation du patrimoine pyrénéen. ».

Notre partenaire le WWF France a publié le 12 septembre 2012, dans le journal *Le Parisien*, un sondage IFOP exclusif réalisé pour le WWF et Rassemblement pour la planète sur les thématiques environnementales prioritaires pour les Français. A noter que 71 % des Français sont favorables à la réintroduction de nouveaux ours dans les Pyrénées pour assurer la présence de cette espèce protégée et menacée dans les Pyrénées ; au final, il n'y a que 9% des Français qui se disent « tout à fait opposés » à ce renforcement de la population d'ours dans les Pyrénées...

Pendant la conférence gouvernementale sur l'environnement et la biodiversité (septembre 2012), le mot « ours » ne fut pas prononcé. Nous avons reçu ensuite une réponse, à notre courrier du 10 septembre, de François Hollande, par le biais de son chef de cabinet, soulignant l'importance des enjeux de la biodiversité et de la protection des espèces. L'ours n'est toutefois pas

directement cité... Pour rappel, feu Gilbert Simon pour FERUS : « Si l'on ne rétablit pas l'ours dans un état favorable, ce qu'on dira par ailleurs en faveur de la biodiversité sera légitimement mis en doute : chacun pensera que la biodiversité, c'est ce qui reste quand sont passés les aménagements publics d'un autre âge et les intérêts privés ponctuels. »

Mais qu'attend donc le nouveau gouvernement ? Qu'attend donc le nouveau président de la République Française ? Qu'est donc devenu le ministère de l'Ecologie, garant des espèces protégées ? Une succursale des ministères de l'Agriculture et des intérêts privés ?

La France a depuis 1992 l'obligation de sauver l'ours en France (Directive Européenne dite « Habitats »). Les Français seraient-ils Européens quand cela les arrange (versement anticipé en octobre 2012 des aides de la Politique Agricole Commune pour 3,5 milliards d'euros dont 60



millions d'euros pour les éleveurs d'ovins et de caprins) et anti-Européens par ailleurs ?

Vivement le changement constructif annoncé !

Deux oursons de l'année en août 2012 sur la commune de Couflens (09). L'un des deux est plus petit que l'autre. La différence de taille pourrait s'expliquer par une différence de sexe et/ou une prise alimentaire moindre pour le plus petit. © ONCFS

Développer la culture nature dans les Pyrénées autour de l'ours

Merci à la Fondation Nature et Découvertes pour son soutien à ce nouveau projet de FERUS.



Il s'agit de la création de deux posters de qualité destinés à diffuser largement et durablement dans les Pyrénées les deux messages suivants :

- « Parce que la biodiversité est une source infinie d'inspiration, l'homme se doit plus que jamais de la protéger. »
- « Il faut des millions d'années pour créer une espèce, et quelques dizaines seulement pour la détruire... ou la sauver. Ensemble, agissons pour la biodiversité ! »



Ces deux phrases sont maquettées autour de l'ours.

A travers la diffusion locale gratuite de ces deux posters imaginés avec un concepteur rédacteur professionnel, les objectifs sont notamment de renforcer et développer la culture nature à travers l'ours, replacer la biodiversité dans son sens large, interpeller les Hommes sur leurs responsabilités passée, présente et future vis-à-vis de la biodiversité, rétablir l'évidence de cette relation Homme/Nature, impliquer les locaux dans cette prise de conscience en faveur de la biodiversité, améliorer l'acceptation de l'ours par la population locale et donc favoriser une meilleure cohabitation.

La diffusion de ces posters a déjà commencé pendant *Parole d'ours* 2012, dans les Pyrénées, auprès des structures à vocation notamment touristique.



Toujours aussi ignoré et pourtant si menacé

Par Anthony Kohler

Alors que le loup défraye la chronique, le lynx boréal reste le *Calimero* des grands prédateurs. Moins médiatique et moins emblématique que ses confrères, l'espèce est toujours dans un état de conservation critique. En effet, l'opposition de certains contre le lynx est tenace et menace la survie de notre plus grand félin.

Un rendez-vous au ministère de l'Ecologie

FERUS a été reçu au ministère de l'Ecologie le 1er août dernier au sujet des trois grands prédateurs et a pu insister sur l'urgence de la situation du lynx sur le territoire national.

Dans son document de synthèse, FERUS demande au ministère de :

- Finaliser la mise en place des trames vertes et bleues afin qu'une réelle avancée sur les corridors écologiques permette un échange entre les différents noyaux de populations. Cela est indispensable notamment entre le Jura et les Vosges pour permettre une survie de la population vosgienne.
- Accentuer la sensibilisation autour de cette espèce afin que les populations locales puissent s'approprier le sujet et mieux connaître l'animal. Dans cette optique, FERUS travaille à l'organisation de soirées-débats à thème, qui auront lieu dans les territoires où le lynx est présent.
- Accentuer les efforts contre le braconnage qui est le facteur le plus limitant au développement de cette espèce. En effet, la stabilité de la population dans le Jura et la fragilisation de la population dans les Vosges sont principalement dues au braconnage.
- Soutenir de façon officielle et appuyer les réintroductions de lynx prévues dans le

Palatinat allemand, qui communique avec les Vosges du Nord, ce qui pourrait, à terme, préparer une connexion naturelle entre les deux massifs.

- FERUS souhaite rappeler que chaque année, des lynx orphelins ou blessés du Jura sont récupérés par le Centre Athénas et relâchés dans ce même massif, après une consultation publique. Il serait, compte tenu de la situation précaire de la population vosgienne, préférable d'envisager ces relâchés au sein de cette dernière.

L'affaire du lynx de Mirebel

A Mirebel (Jura), suite aux prédateurs récurrentes d'un ou deux lynx sur les troupeaux d'A. Revil, celui-ci a demandé la destruction d'un des lynx en question.

Après enquête, il s'avère que 39 des 42 attaques subies par l'éleveur ont eu lieu sur une même parcelle, située en plein milieu de la forêt et qui n'était pas protégée malgré une subvention obtenue à cet effet.

Le Conseil national de la protection de la nature a refusé l'autorisation de destruction mais a autorisé les tirs d'effarouchement.

FERUS a participé à la réunion en préfecture du Jura le 18 septembre suite à laquelle des tirs d'effarouchement de lynx ont été autorisés. Dans un communiqué du 21 septembre, FERUS s'est félicité que le ministère de l'Ecologie n'ait pas autorisé la destruction des lynx. On ne reconnaît le bien-fondé de ces tirs d'effarouchement que lorsque le troupeau aura justement bénéficié de l'application des moyens de protection et si les attaques continuent. Depuis cette réunion, trois tirs d'effarouchement ont été effectués. FERUS a demandé à visiter l'exploitation en question afin de constater les moyens de protections

mis en place.

Prochaine étape dans cette affaire : une éventuelle capture des animaux pour réaliser un suivi par géolocalisation.

Egalement dans le département du Jura, le réseau local Franche-Comté de FERUS, via Renaud Serdet, a suivi avec attention les prédateurs du lynx de Cézia. L'exploitation attaquée était protégée par un chien patou. Cependant, suite à des plaintes dans le voisinage, l'animal a été retiré. Profitant de la situation, le lynx a prédaté des brebis à plusieurs reprises. Les attaques du lynx se sont arrêtées suite à une meilleure fermeture de la bergerie.

Une pétition pour un plan national lynx !

Depuis 2009, FERUS poursuit ses demandes d'un plan national lynx. Le 27 septembre, l'Association Athénas a mis en ligne une cyberaction pour demander la mise en place de ce plan national. FERUS s'associe bien entendu à cette demande que vous pouvez signer sur www.ferus.org, rubrique « Le lynx » puis « Conservation et présence en France ».

Des lynx en difficulté ?

Depuis maintenant 3 ans, l'association Centre Athénas demande une dérogation triennale pour venir en aide aux jeunes lynx en difficulté. Cette demande n'a pas été accordée jusqu'à présent. FERUS maintient son soutien au Centre Athénas dans sa démarche et espère que l'autorisation sera accordée rapidement pour que les jeunes orphelins du Jura puissent être sauvés puis relâchés... Pourquoi pas dans les Vosges ?

Alors que nous allons fêter les 30 ans du seul programme de réintroduction ayant concerné un grand prédateur en France, la population n'a jamais été aussi mal en point dans les Vosges. A l'heure où les demandes de plan national se multiplient, où des observations sont faites dans l'est des Pyrénées et dans le Massif Central, FERUS compte bien faire entendre la voix du lynx pour que cet animal puisse continuer de nous fasciner.

Un lynx au mont July, près de Bourg en Bresse (Ain), septembre 2012.

© Gael Dunand



AG 2013

L'Assemblée Générale 2013 se tiendra à Saint-Dié-des-Vosges (88) les 27 et 28 avril. Dès à présent, retenez cette date dans votre planning si vous désirez être des nôtres. Les réservations seront envoyées avec l'appel de cotisation 2013.



Un compte FERUS sur Twitter

En attendant un compte twitter FERUS général, notre coordinateur loup Pierre Peyret a créé un compte sur lequel il relaie des infos FERUS et grands prédateurs. Pour le rejoindre : @ferus84.



FERUS à l'international

A Gstaad

Fin mai 2012, grâce aux bonnes relations de FERUS avec le Conseil de l'Europe, Rémi Gindre, à l'invitation d'Eladio Fernandez Galiano, chef de l'Unité de Diversité Biologique, a pu assister, en tant qu'observateur, à la réunion de travail du groupe d'experts sur la conservation des grands carnivores en Europe, à Saanen-Gstaad (canton de Berne).

Une vingtaine de communications ont été présentées. Il apparaît que, dans l'ensemble, les populations de grands carnivores se développent dans les pays signataires.

Un projet de recommandations a été préparé pour le comité Permanent de la Convention de Berne, complétant celles de 2005 et de 2008, insistant notamment sur la nécessité de développer la communication entre les différents acteurs en vue d'améliorer l'acceptation des grands carnivores par la société.

A Zurich

Accompagnée de Jean-Christophe Poupet du WWF France, Julie Bonnet, salariée du programme pastoraLoup, a représenté FERUS à la réunion EALP (european alpine programme) de la LC TEAM (équipe grands carnivores), à Zurich, les 4 et 5 octobre derniers. Etaient présents à cette réunion l'ensemble des pays européen/alpins concernés par le sujet des grands carnivores : la Slovénie, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la Suisse et la France, soit 8 personnes.

Chaque pays a d'abord exposé la situation du loup, du lynx puis de l'ours, afin de comparer les populations de chaque pays. Suite à cela, différents constats notamment : pas ou très peu de communication entre les pays transfrontaliers.

Les politiques mises en place et les projets ont ensuite été développés, comme pastoraLoup qui a conquis nos compatriotes : un programme parfait et un exemple à suivre ! Les autres pays sont intéressés pour étendre pastoraLoup au niveau européen (pan alpin). La Suisse (avec le WWF) a déjà son programme Hilten Hilfen depuis 2010. A suivre...

LE LYNX CLUSE

Suite à l'article paru dans le dernier numéro de *la Gazette des grands prédateurs* (n° 45), concernant la tentative de sauvetage du lynx Cluse accidenté au bord de la RN 57 près de Pontarlier, voici quelques données concernant le territoire de ce lynx. Ces données représentées sur la carte ont été recueillies lors des deux études visant à estimer la densité de population de lynx sur le massif du Jura au cours des hivers 2010/2011 et 2011/2012. Il est intéressant de constater que ce lynx était très actif, parcourant un territoire étendu couvrant de nombreuses communes dont Pontarlier (19 000 habitants). Son territoire était également traversé par de nombreuses routes très fréquentées dont la RN57 au sud de Pontarlier, routes qu'il traversait donc régulièrement, ce qui, hélas, lui aura été fatal.

Thierry Billey

Du Groupe Loup France à FERUS : 20 ans de passion et d'engagement pour la protection du loup

Par Jean-François Darmstaedter

Dès le début de l'année 1992, quelques passionnés, sous la houlette de René Burle et Daniel Madeleine, informés de la présence des loups à proximité immédiate du parc national du Mercantour, réfléchissent à la création d'une association thématique sur cet animal, conscients que le retour prévisible de ce prédateur allait poser des problèmes. Novembre 1992 : les premiers loups sont observés officiellement par des gardes sur le territoire du parc. Qui se souvient encore du «coup de tonnerre» qu'a représenté la présence officielle attestée du loup en Mercantour ? Lui que l'on croyait à jamais disparu de nos montagnes et forêts !

Février 1993 : création du Groupe Loup France, officialisée en juin. Avec le parrainage de Robert Hainard, qui en est resté président d'honneur jusqu'à sa disparition, cette association atypique était née alors que, il faut bien le dire, les «majors» de la protection de la nature ne s'intéressaient pas vraiment au loup à cette époque. L'idée était tout simplement de se dire qu'il fallait chercher et trouver des solutions partagées afin que loup et élevage puissent cohabiter dans les meilleures conditions possibles et que cet animal soit mieux connu des populations. Personnellement, j'ai rejoint l'équipe en 1995, attiré par ces fondamentaux qui tranchaient nettement avec ce qui pouvait se dire dans les milieux naturalistes à l'époque. Le Groupe Loup France ne choisissait pas entre le monde de l'élevage et l'animal sauvage, mais disait qu'ils pouvaient vivre ensemble, tout autant que l'on y mette de la bonne volonté. Cette approche et cette philosophie n'ont pas changées 20 ans après

Dès 1998, la mise en place du programme de bénévolat pastoraLoup, à titre d'essai, dans le massif des Monges avec un éleveur volontaire, nous faisait concrètement passer aux actes sur le terrain et démontrait que le principe était envisageable et réalisable. Décrit, aussi

bien par le milieu associatif de protection de la nature que par les organisations agricoles, pastoraLoup a démontré au fil des années qui se sont succédées, que le Groupe Loup France était bien sur la bonne voie, celle de la concertation et du soutien aux éleveurs et bergers qui prenaient les mesures correctes de protection. En 2012, quatorze ans après, années après années, le nombre de bénévoles et d'éleveurs partenaires n'a cessé d'augmenter (600 bénévoles et plus de cent éleveurs partenaires) et pastoraLoup a même été la seule action de bénévolat associatif pour le loup soutenue par le programme européen Life COEX entre 2004 et 2008, confirmant ainsi sa notoriété et sa légitimité.

Peu à peu, les autres associations de protection de la nature en sont venues à reconnaître que favoriser la cohabitation du loup avec le monde de l'élevage était la meilleure manière de résoudre la problématique et ont rejoint nos fondamentaux.

«La lutte pour le droit du loup à vivre libre, sauvage et en paix dans notre pays continue»

Dès 1993, sous la direction de Daniel Madeleine, notre revue trimestrielle *La Gazette de la Meute* a tenu au courant les adhérents de l'actualité du loup. Elle est ensuite devenue *La Gazette des Grands Prédateurs* et reste la seule revue française à traiter exclusivement des sujets ours, loup et lynx.

Le Groupe Loup France, seule association à se consacrer exclusivement au loup, a été rejoint par l'association Artus en 2003 pour devenir FERUS (ce qui est sauvage, non-domestiqué, en latin). L'ours et le lynx sont venus s'ajouter au loup dans nos actions de réhabilitation et de protection. FERUS reste à ce jour la seule association thématique de protection des grands prédateurs en France. D'une cinquantaine de personnes à peine en

1993, FERUS compte maintenant plus de 3000 adhérents répartis dans tous les départements français.

Alors, s'il fallait faire un bilan au bout de pratiquement 20 années de présence du loup dans notre pays, nous sommes parfaitement conscients que tous les problèmes ne sont pas résolus et que bien du chemin reste à parcourir dans l'acceptation de ce prédateur. La lutte pour le droit du loup à vivre libre, sauvage et en paix dans notre pays continue et nous continuons obstinément à la mener. Nous nous opposerons toujours aux tirs de prélèvement, abattage scandaleux et autorisé des loups, car bien d'autres solutions existent. Mais nous sommes aussi conscients également d'avoir modestement apporté notre pierre à l'ouvrage de la protection et d'une meilleure connaissance par les citoyens de cette espèce et de la cohabitation avec le monde de l'élevage. Où en serait la population lupine française si le Groupe Loup France et ensuite FERUS n'avaient pas été là, avec d'autres associations, à veiller et lutter constamment pour que le nombre de loups soit un jour en état de conservation satisfaisant dans notre pays ?

L'histoire du retour du loup en France se confond parfaitement avec celle de notre association. Nous oeuvrons pour l'avenir, pour que les enfants considèrent comme normal qu'il y ait des loups en France, libres, sauvages et respectés. Ce sera notre fierté d'avoir pu y contribuer, nous et ceux qui nous succéderont.

Novembre 2012

Jean-François Darmstaedter, président de FERUS

L'expansion du loup en France depuis son retour il y a 20 ans

Texte et photos Vincent Vignon

Disparu de la plaine il y a moins d'une centaine d'années, le loup est revenu par la montagne

La disparition du loup en France a été particulièrement bien documentée par François de Beaufort dans sa thèse soutenue à Rennes en 1988 alors que les premiers loups recolonisant les Alpes à partir de l'Italie parvenaient déjà en France dans une relative discrétion.

Les dernières petites populations reproductrices ont vécu, au début du 20^{ème} siècle, dans le Poitou et dans le Limousin. Au cours des années 1920, les loups ont profité d'une extension des landes notamment composées de bruyères à balais (*Erica scoparia*) particulièrement hautes et denses en réaction d'une déprise agricole qui a suivi la perte de très nombreux paysans à la guerre de 1914 – 1918. Les derniers loups ont disparu vers 1930, notamment dans la Charente, la Dordogne, la Vienne et la Haute-Vienne. Les loups avaient disparu environ 30 ans plus tôt des Alpes (de Beaufort, 1987).

En août 1989, j'avais rencontré dans les Asturies deux journalistes italiens travaillant à Londres. Ils venaient pour parcourir les montagnes habitées par les grands prédateurs et ils étaient convaincus du retour du loup en France à partir de l'Italie. Peu de gens pensaient voir réapparaître le loup sur notre territoire à l'époque. Pourtant, à la fin des années 1980, certains scientifiques italiens avaient prévenu leurs collègues français de cette arrivée prochaine.

Au cours des années 1980, une quarantaine de loups ont été tués (braconnage, collisions sur routes) dans les régions de Gêne, Bologne et Florence (Landry, 2001), distants de 150 à 300 kilomètres du Mercantour. C'est proche pour un loup. Depuis, nous avons appris que cette espèce peut coloniser un nouveau massif en parcourant de telles distances, y compris en traversant des zones à densité humaine élevée ainsi que des infrastructures de transport.

A la même époque, du côté espagnol, l'expansion était importante avec des effectifs nettement plus élevés qu'en Italie,

les loups les plus proches vivaient à 150 – 200 km de la frontière française. Un groupe de loups était parvenu dans la Sierra de Urbasa en Navarre à environ 80 km de la frontière. Ces loups ont été éliminés détruits illégalement. Ensuite, les éleveurs du Pays-Basque ont très vivement réagi contre les loups qui essayaient de se disperser vers les Pyrénées.

Avant que le loup s'installe en France, alors que les mentions étaient anecdotiques, on s'est demandé lesquels arriveraient les premiers entre les deux populations voisines d'Espagne et d'Italie.

Dans tous les continents qu'il occupe, le loup a recolonisé une partie de son ancienne aire de répartition : en Amérique du Nord, en Asie et en Europe. L'expansion des populations

de répartition du loup a été favorisée par la réintroduction des ongulés sauvages à partir des années 1950, par la protection légale, par la déprise agricole qui a favorisé aussi bien les proies que les prédateurs et l'extension des boisements...

Une expansion rapide au début

Les taux de croissance des populations de loups varient de 10 à 40% par an. Les valeurs les plus élevées sont dans les populations en expansion, les plus faibles dans les populations dont les meutes occupent tout l'espace disponible, leurs territoires étant contigus. Jusqu'à 30% de la mortalité des loups peuvent être provoqués par des luttes entre ces animaux au sein des meutes et entre les meutes voisines.

Trace de loup montrant l'espace comblé entre les deux doigts médians qui résulte des deux doigts soudés, une caractéristique des loups italiens.



s'est réalisée sur des durées variables, dépendantes en particulier de la pression exercée sur ce prédateur. La recolonisation par les loups du massif des Abruzzes en Italie au Mercantour en France s'est déroulée sur plus de 20 ans, pour une entrée attestée en France lors de la première observation de deux individus vivants le 4 novembre 1992. La recolonisation partielle de l'ancienne

L'expansion des loups en France a été rapide au cours des années 1990. Dans les sept années qui ont suivi la première observation de deux loups ensemble, un ou quelques loups ont été confirmés dans tous les massifs montagneux : Vosges en décembre 1994, Massif Central en 1997 et en 1999, à l'est des Pyrénées en 1999. Le massif Pyrénéen a été recolonisé par

des loups d'origine italienne via la vallée du Rhône avec ses infrastructures et le massif Central. Ce cheminement, réalisé par étapes, a été confirmé par les analyses génétiques avec notamment un mâle initialement identifié dans le Mercantour et ensuite connu dans les Pyrénées où il se trouve depuis 7 ans (Léonard et coll., 2012). Les distances qui séparaient les massifs recolonisés des populations espagnoles et italo-alpines sont comparables de l'ordre de 700 km. Les loups qui se maintiennent dans la province d'Alava (Pays-Basque espagnol) sont braconnés en direction des Pyrénées.

Hors des Alpes, peu d'installation durable des loups

Hors des Alpes, la colonisation est marquée par des lenteurs comme le Jura confirmé seulement en 2010 puis les Vosges en 2011 dix-sept ans après la première observation de 1994. La recolonisation est également limitée dans le Massif Central et les Pyrénées dans lesquels aucune preuve de reproduction n'est connue alors que l'espèce est signalée, parfois de manière discontinue, depuis 10 à 15 ans.

Avant 2004, le taux de croissance annuelle de la population française était estimé entre 20 et 30% (Duchamp et coll., 2004). Ce taux a ensuite été de l'ordre de 15% et l'accroissement de l'effectif global semble suivre une progression plus ou moins régulière pour atteindre environ 250 individus en 2012 (Léonard et coll., 2012). Même s'il y a des pertes illégales que nous

avons tenté d'estimer et qui représentent des centaines d'individus depuis le retour de l'espèce (Vignon, 2009), la population est en croissance et toujours susceptible de poursuivre son expansion territoriale.

Ainsi, alors que l'effectif global augmente régulièrement ainsi que le nombre de « zones de présence permanente (ZPP) », une divergence apparaît dans les courbes de suivi avec le décrochement du nombre de meutes (une partie des ZPP) qui amorce un plateau depuis 2008/09. Cette tendance pourrait correspondre à la saturation des espaces où la population est viable. La localisation des meutes reproductrices montre la prédominance alpine, notamment les zones protégées de haute montagne (parcs nationaux, réserve naturelle du Vercors...). Une installation durable avec reproduction semble difficile, mais pas impossible, dans les zones qui comprennent moins d'aires protégées et/ou qui sont plus accessibles aux activités humaines ou à la chasse. Cela se produit, de place en place, dans les Préalpes du sud. Dans les prochaines années, on pourrait observer une baisse de la croissance de la population si les loups ne parviennent pas à se reproduire en dehors des zones les plus propices des Alpes déjà occupées.

Quand verra-t-on des loups dans la plaine française ?

Le loup est partout où il peut manger et où il n'est pas tué (Fuller, 1995). Avec l'importante capacité de dispersion de l'espèce, il n'est

pas impossible qu'un loup soit un jour observé dans une région inhabituelle de la plaine française à plusieurs centaines de kilomètres des massifs actuellement colonisés.

Depuis l'application du plan de chasse au gros gibier en 1979 et à la suite des nombreuses réintroductions d'ongulés de plaine et de montagne (cerfs, chevreuils, chamois...), le facteur limitant n'est pas la ressource alimentaire mais la tranquillité pour la reproduction.

Plusieurs groupes de meutes se sont installés dans les forêts de plaine en Allemagne, depuis 1998, entre Berlin et la Pologne avec la première reproduction dès 2000. Le noyau de populations le plus important, situé dans la Lausitz (länder de Saxe et du Brandebourg), comprend une cinquantaine d'individus sur 2500 km². D'autres groupes se sont ensuite installés dans d'autres régions d'Allemagne malgré du braconnage et des collisions sur les routes. Ces pertes n'ont pas été trop importantes pour empêcher la progression du loup dans les autres forêts de plaine.

Quelle viabilité de la population ?

Le plan d'action pour la conservation du loup en Europe (Boitani, 2000) indique, à dire d'expert, un seuil de 15 couples reproducteurs, soit un ordre de grandeur de 100 individus pour admettre qu'une population complètement isolée soit viable. La population de loups en France est dans la continuité de celle des Alpes avec l'Italie et



Louve italienne photographiée
au parc Alpha à Saint-Martin-Vésubie.



Une harde de jeunes cerfs et biches, espèce-proie du loup aujourd'hui abondante dans les forêts de plaine en France.

la Suisse, totalisant environ une quarantaine de meutes. A priori, il y a peu de risque de voir le loup disparaître des Alpes, y compris dans la partie française. L'enjeu se porte vers les zones d'extension possibles. A-t-on un jour en France plusieurs noyaux de populations dans un ensemble de massifs occupés formant une méta-population de loups ?

Ce qui est inquiétant, c'est la précarité de la présence des loups dans les massifs montagneux hors des Alpes. L'espèce ne parvient pas à se développer dans le Massif Central ou dans les Pyrénées, qui ne sont parcourus que par très peu de loups depuis près de 15 ans. De manière plus étonnante, l'espèce entame un retour discret dans le Jura qui se trouve pourtant dans la continuité des Alpes, nettement plus accessible que la traversée spectaculaire de la vallée du Rhône déjà réalisée plusieurs fois par cette espèce intrépide.

Manifestement, les loups sont mal accueillis dans les nouveaux massifs qu'ils tentent de recoloniser.

Pour respecter la directive Habitats, en particulier dans la perspective des évaluations de l'état de conservation des espèces et des habitats, la France a pour obligation de permettre la croissance spatiale et démographique de la population de loups, notamment hors des Alpes.

Bibliographie

Beaufort F. (de). 1987, *Le loup en France : éléments d'écologie historique*, Encyclopédie des carnivores de France, SFEPM, Paris, 32 p.

Boitani L. 2000. *Action plan for the conservation of wolves in Europe*. Nature & Environment, 113. Conseil de l'Europe.

Duchamp C., Genevey V., Favier F. et N. Lacourt, 2004, *Le retour du loup dans les Alpes françaises*, Programme Life-Nature, Rapport final 1999-2004, 93 p.

Vignon V., 2009. *Une croissance faible de la population de loups en France ? Des pistes pour évaluer les pertes illégales*. La Gazette des Grands Prédateurs 32 : 19-21.

Fuller T. K., 1995. *Guidelines for Gray wolf management in the Northern Great Lakes region*. International Wolf Center, Technical publication, 19 p.

Leonard Y., Briaudet P. E., Bataille A., Delacour G., Laurent A., Duchamp C., Marboutin E., 2012. *Les données du réseau, Bilan du suivi hivernal 2011/2012*. Bulletin du réseau n°27, Juillet 2012 : 13-21.



Le désert du Carlit, un habitat du loup dans les Pyrénées Orientales.

Grands prédateurs et politiques : des relations complexes et inévitables

Par Farid Benhammou

La protection du loup n'est pas qu'une question biologique et quiconque s'y intéresse perçoit rapidement les dimensions politiques de la protection de ce prédateur. Politique dans un premier sens où cela implique des choix de société (au sens de *Polis*, la cité en grec) et dans un second sens où des élus et des échelons administratifs sont très actifs.

Les autorités ont énormément de mal à gérer un entre-deux. Les protecteurs ont officiellement la loi pour eux, les détracteurs ont la plupart des élus montagnards politiquement influents de leur côté depuis la reconnaissance officielle de la présence du loup en 1993. Ces derniers tentent alors d'infléchir auprès des pouvoirs publics les règles de gestion publique en place. Les grands prédateurs ont un potentiel fédérateur que les acteurs politiques, agricoles et cynégétiques ont bien compris. Ils permettent de faire endosser des difficultés socio-territoriales à des politiques environnementales, présentées comme toutes-puissantes, alors que les pouvoirs publics peinent souvent à les appliquer. Ces derniers, au plan local et au plan national, semblent d'ailleurs particulièrement sensibles à ces groupes de pression. Les acteurs favorables à la protection de ces animaux, qui ne recoupent pas uniquement le secteur associatif, sont davantage sur la défensive et sont dépassés par les initiatives d'élus influents.

L'activisme de la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes et des initiatives politiques ponctuelles (1993-2002)

Le rôle de la Chambre d'agriculture a été important dans une mobilisation anti-loup à replacer dans les contextes politiques et socio-agricoles du département. Spécificité politique de cette Chambre d'agriculture : elle a été le reflet d'une partie de l'arrière-pays traditionnellement communiste et des agriculteurs qui s'opposaient aux notables d'une droite conservatrice voire extrême, implantés davantage sur le littoral. Les édiles niçois et azuréens du clan Médecin

ont durablement installé leur pouvoir et leur maîtrise territoriale sur le département. Dans les années 1980, la Chambre d'agriculture défend les intérêts des floriculteurs, horticulteurs et maraîchers dont les terres sont assaillies par la spéculation, le mitage urbain et le bétonnage systématique de la Côte d'Azur. La Chambre mène alors un dur combat juridique contre la municipalité niçoise et le Conseil général tenus par Jacques Médecin. Au début des années 1990, la chambre est essoufflée. Son intérêt exclusif pour la floriculture se concrétise géographiquement puisqu'elle a installé ses bureaux au cœur du Marché d'intérêt national, dit MIN Fleur, près de l'aéroport de Nice. Jusqu'alors, elle n'a jamais travaillé à un soutien au pastoralisme, en laissant la filière à l'abandon et à l'individualisme des éleveurs (Mallen et Legeard, 1996).

Après une phase d'expectative, la Chambre d'agriculture développe une communication virulente contre le prédateur. Elle se fait le relais de la détresse des éleveurs qui sont vite dépassés. Le loup devient alors un moyen de donner l'image d'une structure qui défend les intérêts des éleveurs. Le loup permet la coalition d'acteurs historiquement opposés. Après un rapprochement stratégique, la Chambre d'agriculture se met à investir d'importantes sommes, avec l'aide du Conseil général et du Crédit agricole notamment, dans un lobbying anti-loup. Elle se concentre sur le problème de l'origine des loups produisant de l'information pour faire passer auprès du public mais surtout des organisations agricoles alpines et des élus, le discours énoncé plus haut. Les premières initiatives des pouvoirs publics pour améliorer la cohabitation avec le loup sont systématiquement dénoncées et jugées inefficaces. Contrairement à d'autres organisations agricoles syndicales, la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes n'évolue pas dans ses positions jusqu'à un renouvellement après les élections des chambres d'agriculture de 2007.

Jusqu'en 2004, le ministère en charge de l'Environnement gère exclusivement le dossier, le ministère de l'Agriculture,

pourtant plus puissant et plus riche, se met en retrait, à l'exception des directions départementales de l'Agriculture. Plusieurs rapports administratifs ou parlementaires (Lambert, 1996 ; Bracque, 1999 ; Honde et Chevalier, 1999) n'ont fondamentalement pas modifié la gestion du loup qui demeure une « patate chaude » de l'Environnement.

Gestion publique et pouvoir périphérique depuis 2002/2004 : gestion négociée ou gestion dégradée ?

Le 5 novembre 2002, le député des Alpes-Maritimes et futur ministre Christian Estrosi initie la commission d'enquête parlementaire avec les importants moyens de l'Assemblée nationale. L'opposition politique, très locale jusqu'alors, prend une dimension nationale. Cette commission s'avère la conséquence directe d'un événement géopolitique qui déclenche la réalisation concrète d'une action de lobbying inscrite dans la durée. Lors de l'été 2002, un troupeau tombe dans un ravin du Mercantour. Bien que seulement suspecté et avant même que les éléments soient concluants, le loup est accusé par les organisations agricoles. Le député Estrosi contribue à la surenchère médiatique et annonce son projet de création d'une commission d'enquête parlementaire aux pouvoirs larges portant sur le loup. Un an auparavant, il s'était rapproché de la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes et de l'Association européenne de défense du pastoralisme contre les prédateurs sauvages. La commission est ainsi la concrétisation opportune d'une action de pression qui n'attendait qu'une occasion pour se réaliser. Les attendus à l'origine de la commission sont clairs : prouver que les loups ont été réintroduits, l'incompatibilité avec le pastoralisme et remettre en question la protection du loup en France. La date de lancement n'est pas anodine, le jour du dixième anniversaire de la découverte du retour du canidé dans le Mercantour (1992). Pourtant, le bilan de cette commission se révèle plus mitigé et complexe qu'attendu. Malgré le parti pris initial de la commission,

une place a pu être donnée à l'expression de points de vue opposés. Au final, c'est le retour naturel et non la réintroduction qui a été prouvé. Un début de prise de conscience de la situation difficile du pastoralisme a été amorcé, reconnaissant implicitement l'effet révélateur des grands prédateurs. Beaucoup d'élus de montagne, revendiquant pourtant le rôle de porte-parole des agriculteurs, ont en réalité découvert l'univers du pastoralisme à cette occasion.

Une instrumentalisation politique et électoraliste est décelable à partir de 2004 et la gestion du loup en est modifiée. La commission réaffirme le statut de protection du loup. Cependant, elle suggère de l'assouplir et de permettre des tirs de régulation. Le ministère de l'Agriculture, en marge politiquement et financièrement du dossier jusque-là, négocie donc son intervention budgétaire contre la mise en place d'un protocole d'élimination. Le statut du loup qualifié de rigide par les organisations agricoles ne l'est potentiellement plus. Elles acceptent de siéger dans une nouvelle instance de concertation, le Groupe national loup. Ce groupe réunit des membres des ministères de l'Ecologie et de l'Agriculture, des représentants agricoles, environnementalistes, des élus de l'Association Nationale des Elus de Montagne (ANEM) et des gestionnaires d'espaces protégés. A travers ce groupe, les deux principaux camps continuent leur affrontement mais acceptent de négocier en assouplissant certaines positions. Mais sur le terrain, si les mesures d'accompagnement à l'élevage sont pérennisées et en apparence acceptées par les éleveurs, les crises locales sont régulièrement utilisées pour faire pression sur la gestion. Ainsi, alors que les conditions de tirs sont soumises à condition – notamment l'équipement préalable en mesures de protection de troupeau – les préfets obtiennent en 2008 plus de latitude pour les déclencher. Or, ces derniers sont particulièrement sensibles à la pression locale des élus et des représentants agricoles et cynégétiques. On voit donc se mettre en place un pouvoir périphérique allant parfois à l'encontre des règles internationales et nationales pourtant négociées.

Alors que des élus nationaux comme C. Estrosi se mettent en retrait sur le dossier, des élus alpins influents répondent aux pressions des fédérations départementales des chasseurs savoyardes et iséroises visant à intensifier les tirs de loup. Michel Bouvard (3e circonscription de Savoie et opposant au loup historique), Hervé Gaymard (2e circonscription de Savoie et ancien ministre) et Bernard Accoyer (longtemps président de l'Assemblée nationale et élu de la 1ère circonscription de Haute-Savoie) vont dans ce sens. S'il s'agit d'élus importants de la droite, il ne faut pas perdre de vue que l'opposition aux grands prédateurs transcende les clivages gauche-droite. Ainsi, dans les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence où plusieurs circonscriptions basculent à gauche en 2012, des élus historiques comme Jean-Louis Bianco ou de nouveaux élus s'empressent de demander des assouplissements du statut du loup au nouveau gouvernement Ayrault. A l'automne, une proposition de loi émanant de la droite (du député des Alpes-Maritimes C. Ginésy) et une de la gauche (du sénateur du Cantal F. Mézart) insistent sur la régulation nécessaire du loup et la mise en place de zones d'exclusion. Face à cela, le nouveau ministère de l'Ecologie semble botter en touche et ne pas poser les bases d'une gestion durable du loup en France, indispensable vu l'expansion de l'espèce. Pour le moment, les autorités se dirigent vers l'élimination du loup de toutes nouvelles zones (Vosges, Massif central) ce qui n'est probablement pas le choix le plus judicieux.

Farid Benhammou, géographe, docteur d'Agro Paris Tech

(1) Allusion à la classe politique de droite gravitant autour de la famille Médecin dont le père puis le fils ont été les hommes forts des Alpes-Maritimes de l'après-guerre à la chute de Jacques Médecin pour corruption en 1990.

(2) La Chambre est la principale initiatrice de la thèse de la réintroduction du loup et non du retour naturel.



© Anthony Kohler

Interview avec Gérard Caratti

Propos recueillis par Sandrine Andrieux-Rolland

Gérard Caratti est retraité depuis quelques mois de la fonction publique. Il a été agent du parc national du Mercantour (PNM) pendant 32 ans et a été chef du projet capture-marquage et suivi loup pour le PPP (Protocole Prédateur Proies) de 2008 à 2012. C'est donc tout naturellement que nous avons voulu recueillir ses impressions à l'occasion du vingtième anniversaire du retour du loup.

Novembre 1992. Le loup fait son retour officiellement en France, dans le PNM, après l'observation de deux animaux par des agents du parc. Vous souvenez-vous de cet instant ? Vous y attendiez-vous ? Comment avez-vous accueilli cette nouvelle ?

En effet je me souviens du moment où j'ai reçu un coup de fil me disant que deux loups venaient d'être observés en Vésubie. Est-ce que je m'y attendais ? Alors là pas du tout. J'ai découvert par la suite que certains de mes collègues étaient au courant de cette éventualité. En effet, le parc naturel des Alpes

Maritimes (Italie) et même le parc national des Abruzzes avaient averti officiellement qu'un jour ou l'autre le loup « risquait » de débarquer en France ; le PNM serait alors en première ligne. Pour moi, cette arrivée a donc été un véritable séisme qui a bouleversé brutalement certains de mes *a priori*. Et pour cause, jusqu'à ce jour j'étais plutôt un garde-moniteur généraliste, tout au plus branché flore et herpétologie. Le loup était à mes yeux une espèce « lointaine, exotique » digne de peu d'intérêt comparée aux autres grands prédateurs. Je l'assimilais trop à un chien, animal honni dans le parc national et pour la « traque » duquel j'avais été « programmé » professionnellement. Pourtant mon histoire personnelle a été très liée à cet animal domestique puisque tout jeune j'avais été élevé en grande promiscuité parmi des générations de chiens... jusqu'à être le meneur de la meute de mon père grand chasseur ! Je n'ai donc pas eu à me forcer beaucoup pour retrouver cette connivence avec le *Canis* acquise durant toutes ces années. L'arrivée du loup aurait-elle réveillé ce passé refoulé ou est-ce plutôt un penchant pour la cause des « sales bêtes » ?

Quelle perception vis-à-vis du loup avez-vous constaté au fil des ans chez les habitants, éleveurs et chasseurs, randonneurs et touristes ?

La présence du loup a fait beaucoup de tort au PNM non seulement lors de son arrivée, puis avec l'enquête parlementaire, mais encore à l'heure actuelle. En fait les vrais responsables sont à rechercher, à mon avis, chez les divers lobbies et politiques qui se sont servis de l'événement comme d'un alibi ou d'un faire-valoir. La passivité de l'Etat législateur-protecteur, trop absent du débat local n'a pas arrangé les choses. Pour lui le loup était et reste une « patate chaude » pas très bienvenue plutôt qu'un gain attendu et souhaité, mais à ce niveau le loup n'est pas seul !

Concernant l'évolution des perceptions, il y a, pour commencer, plusieurs sortes d'habitants dans le haut pays niçois. Les habitants permanents autochtones, je veux dire ceux qui ont du « sang local ». Ceux-là y sont toujours aussi relativement opposés parce que solidaires des éleveurs, chasseurs et autres élus dont ils adoptent les arguments sans trop se poser de questions, n'ayant pas envie de se singulariser. Dans le petit microcosme, il est de bon ton de crier haro sur le loup en hurlant de concert avec les siens ! Les habitants nouvellement arrivés en montagne, souvent pour y travailler, n'ont la plupart du temps pas de position claire pour ou contre. Ceux qui ont un avis ou une position intellectuelle moins défavorable se taisent, le loup c'est bien mais pas jusqu'à risquer d'hypothéquer sa propre insertion dans le village.

Seuls certains résidents secondaires citadins ayant choisi l'arrière pays pour sa dimension naturelle et préservée ont souvent une position plus affirmée pour la protection du loup.

Bref, malgré une situation actuelle peu différente de celle du début et de nombreuses rechutes à prévoir, les choses évolueront ; et dans un certain nombre d'années, les générations se renouvelant, du sang nouveau arrivant, le nombre et le poids des chasseurs s'amenuisant, l'acceptation du loup finira par être la norme dans l'arrière-pays. Cela se fera d'autant plus vite que des solutions d'apaisement seront trouvées avec le pastoralisme et que les responsables politiques arrêteront de mettre de l'huile sur le feu.

Du côté des éleveurs, on peut à mon avis différencier plusieurs profils. Les propriétaires qui gardent eux-mêmes leurs bêtes ou qui les confient à un berger restent en général les plus virulents et n'ont pas foncièrement évolué depuis le début, même si une certaine lassitude et du fatalisme s'installent entre les crises ! Comme raisons, on peut invoquer la perte de quelques bêtes non-retrouvées, devoir mieux payer les bergers confrontés au loup ou en réaction à quelques menaces réelles ou supposées contre leurs intérêts



catégoriels. Tout n'est pas noir cependant et je connais en Haute-Tinée des propriétaires-bergers qui réussissent à limiter les attaques et du coup ne sont pas les plus acharnés des opposants.

Les responsables syndicaux de la profession, pour leur part, ont « tout gagné » de l'arrivée du loup. Jamais ils n'ont eu un tel levier vis-à-vis des pouvoirs publics. Jamais l'élevage ovin n'a eu autant l'opportunité d'exprimer son désarroi face à un problème alors que les prédateurs représentent une contrainte, certes, mais sans commune

les troupeaux transhumants ont vu leurs effectifs doubler voir tripler sur des surfaces quasi constantes.

Pour ce qui est des randonneurs, contrairement aux prophéties « catastrophistes », même avec une peur ancestrale et tenace des plus âgés, la fréquentation des itinéraires du Mercantour n'a pas baissé à cause du loup même s'il ne l'a pas réellement boosté non plus. Si le prédateur draine quelques touristes de l'Europe entière, ce n'est pas ce qui va

arriver à cette fin ; ce programme risquait-il de démontrer l'innocuité du loup en tant que concurrent de la chasse loisir ?

Justement 20 ans après, que peut-on dire de l'impact du loup sur la faune sauvage du Mercantour et sur le pastoralisme ?

Pour ce qui est de son influence sur les ongulés sauvages, seuls concernés par le loup, il faudra attendre les conclusions officielles de l'étude Prédateur Proies en



Scène de prédation dans les Alpes.
© Patrice Van Oye

mesure avec celles engendrées par les marchés. Mais le sang et le loup sont deux ingrédients si médiatiques...!

Quant aux bergers salariés, plus ou moins nouveaux-venus dans la profession, ils ont bien évolué ; surtout les plus jeunes dont beaucoup ont fait des études, voire sont issus d'écoles spécialisées. J'ai constaté qu'ils ont moins d'*a priori* à l'encontre du nécessaire respect des écosystèmes et de leur diversité. Reste quand même à finir de les convaincre que l'élevage du mouton, tel qu'il est pratiqué, c'est à dire en mode faussement extensif, n'est pas un facteur indispensable à la richesse des milieux d'altitude et c'est un euphémisme! Mais on peut les excuser car nombre de « vrais écolos » se méprennent tout autant sur le sujet. On ne doit pas perdre de vue que, pour des raisons économiques (ou la course au profit?) depuis 1980 dans le Mercantour,

améliorer de façon décisive un tourisme estival qui vivote (pour d'autres causes) comparé à la fréquentation des stations de ski pourvoyeuses de chiffres d'une autre envergure. Depuis longtemps la majorité de ce public est plutôt pro-loup et espère toujours avoir la chance d'apercevoir l'animal.

Les représentants des chasseurs de leur côté n'ont jamais varié, sauf qu'en 2012 ils ne veulent surtout plus l'éradication du loup, c'est plutôt sa protection intégrale qui leur pose problème. En effet, ce que le lobby vise c'est sa régulation, mais surtout pas en tant que gibier, le sanglier est déjà un luxe qui leur coûte assez cher. Ce qui s'est passé dans le Mercantour avec le sabotage (appelons les choses par leur nom) du programme prédateur-proies montre à quel point les chasseurs sont déterminés pour

2013. Il apparaît néanmoins que, pour ce qui est du chamois et du chevreuil dans le Mercantour, le loup n'aurait pas d'impact notable. D'autres facteurs comme les épizooties, les conditions météo, l'épaisseur du manteau neigeux, ont bien plus de conséquences, d'ailleurs toujours à court terme.

Par contre l'impact du loup sur l'élevage ovin reste important, moins du fait du nombre absolu de bêtes concernées que du harcèlement psychologique dû aux attaques et à leur nature encore imprévisible. Préoccupante aussi est l'augmentation inexpliquée des constats et des victimes ces deux dernières années alors que jusqu'en 2010 la courbe tendait à se stabiliser. A mon avis, une étude sur la prédation des ovins domestiques et sur le travail des chiens devrait être intégrée et défendue dans le plan loup 2013 et ceci afin de mieux



Jeune loup mâle de la meute de la Haute-Tinée, août 2012.
© Gérard Caratti.

comprendre les mécanismes. Outre qu'il serait dommage de la perdre, l'expérience en matière de marquage et de suivi de loup, acquise avec le PPP par l'ONCFS et le PNM, pourrait être déterminante. Et puisque les chasseurs côté français ont dédaigné l'étude, la région Piémont en Italie, elle, ne cesse de proposer une collaboration avec la France pour la mise en place d'un protocole similaire autour de l'élevage.

Etes-vous optimiste pour l'avenir du loup en France ? Quels points de conservation ou gestion devraient être privilégiés par l'Etat ? Quels autres devraient être abandonnés selon vous ?

Optimiste... Je ne sais pas si le mot est bien choisi mais la pérennité de l'espèce en France semble quasiment assurée. L'ONCFS avance un minimum de 250 individus à l'hiver 2011-12 et une progression moyenne de 15% par an. Compte-tenu de sa relative prolificité, elle est certainement arrivée à un niveau où elle s'en sortira, pour autant que les conditions passées ne se reproduisent plus ; je pense entre autres à la déforestation et à la raréfaction de ses proies sauvages mais aussi à la volonté d'éradication et au poison. Sous ces réserves, la « chasse » au loup, si elle devait s'organiser ne représenterait pas un danger ultime. Elle poserait par contre d'autres problèmes préoccupants. Vis-à-vis de l'éthique comme toute chasse, mais aussi vis-à-vis des risques trop systématiques de déstabilisation des meutes. En effet, dans l'état actuel des moyens engagés, le tir de loup ne permet pas de faire la différence entre les membres d'un groupe. Le *turn-over* déjà naturellement important

chez le loup et aggravé dans nos meutes par la pression humaine, est sur-aggravé par les destructions inconsidérées et faites au hasard. Cette sur-aggravation n'est ni favorable à l'adaptation des meutes à leur milieu, je veux dire leur permettant un meilleur accès aux proies sauvages, ni probablement à la normalisation des attaques. Cette accélération des processus, avec de nouveaux individus remplaçant ceux tués, impliquerait d'incessants remaniements des groupes, le déplacement des sites de reproduction et en cascade une réorganisation constante des tactiques d'attaque sur les troupeaux, d'où leur aspect perçu comme fluctuant, aléatoire et désespérant pour qui les subit.

Pour être honnête, on a aussi vu une meute disparaître entièrement du territoire suite à l'abattage d'un seul de ses membres. Mais qui a envie de prendre le risque et pour satisfaire qui ? Car chacun sait bien, et surtout les professionnels, que les prélèvements ne résolvent strictement rien en matière de diminution des dégâts. Il est reconnu par contre qu'une façon sûre de diminuer voire de stopper les attaques, est d'éradiquer le groupe ou en tout cas d'abaisser de façon drastique ses effectifs, entreprise difficile quel que soit le moyen utilisé. La réussite est de toute façon toujours à court terme dans une région saturée de zones de présence permanente (ZPP). Au vu de l'occupation de notre territoire par l'élevage en 2012 et si l'on s'engage sur cette pente, il faudra s'attendre à devoir réduire ou éradiquer beaucoup de meutes pour avoir des résultats tangibles. Je dois dire au passage que la tendance actuelle à la banalisation des tirs de défense me fait redouter de graves accidents, surtout de nuit. Cela favorise en outre la diffusion des

armes en tout temps avec un risque sérieux d'utilisation frauduleuse incontrôlable.

A mon humble avis, on devrait s'atteler, beaucoup plus qu'on ne le fait, à intégrer le loup dans les données positives liées à la biodiversité et non pas comme actuellement dans les calamités. Il faut que le système de compensation au constat évolue vers un système forfaitaire dépendant de la présence sur la ZPP d'une meute « en

bonne santé » quitte à passer par des stades intermédiaires si besoin. On doit en même temps encourager les éleveurs sédentaires à utiliser des bergers lorsqu'il n'y en a pas, et les transhumants à s'engager vers des pratiques différentes, des troupeaux plus petits et une main d'œuvre plus nombreuse et qualifiée. Car oui, par expérience, je peux dire que tous les bergers, tous les modes de gardiennage, sur un alpage donné, n'ont pas les mêmes capacités et la même réussite face au loup. J'insiste sur le fait qu'il y a un grand besoin d'études scientifiques concernant les problèmes engendrés par le loup sur les alpages pour tenter de trouver des solutions novatrices adaptées aux conditions locales.

Enfin, tant que les autorités auront une attitude envers la présence du loup que je qualifierai d'anti-pédagogique, en tous cas peu courageuse, très antinomique avec les textes et l'esprit de conservation des lois, les opposants au loup, sincères ou par calcul, continueront à surenchérir sans véritablement faire avancer la problématique et faire baisser les tensions.

Je ne voudrais pas terminer sans dire que ces propos n'engagent que moi. Et malgré l'importance que *la Gazette* veut bien m'accorder en m'offrant la parole, malgré mon intense sinon longue expérience du prédateur, je ne détiens pas plus que quiconque de vérité absolue sur ce vaste sujet. De plus la philosophie acquise au contact du milieu naturel et du loup me commande humilité et modestie vis-à-vis de toutes ces choses. Et puis j'ai vu trop de gens auxquels *Canis lupus* a fait perdre tout recul et mesure !

Loups du Mercantour

Extraits de mes carnets de terrain

Texte et photos Cédric Robion

Ma première rencontre avec les loups sauvages remonte au 28 novembre 2002. Le ciel était gris et la température froide, le vent soufflait sur la neige durcie tombée quelques jours plus tôt, un « véritable temps de loup ».

Je distinguais par endroits la piste de 2 loups qui se perdait dans l'immensité de l'Alpe. Après le passage de plusieurs croupes et crêtes, j'arrivais au niveau d'un petit col suspendu. Tout à coup mon regard fut attiré par le mouvement de 2 masses grises qui semblaient glisser sur la neige. Je saisis mes jumelles, 2 loups !

Depuis le temps que je leur courais après ! Enfin la vision fantastique de ces magnifiques animaux, dans leur épais pelage d'hiver, récompensait une longue quête. L'observation fut brève, peut-être une ou deux minutes, mais resta gravée dans ma mémoire.

En effet depuis plusieurs années, j'arpentais la montagne dans l'espoir d'apercevoir le mythique animal qui avait retrouvé nos montagnes depuis 1992. Après avoir observé et photographié une grande partie des animaux des Alpes, étudier les loups sauvages dans mes montagnes du Mercantour devint un de mes objectifs en tant que naturaliste.

Les territoires des meutes dans le Mercantour sont composés d'une mosaïque de biotopes situés de l'étage montagnard, jusqu' à l'étage alpin. Les grandes forêts montagnardes et subalpines sont des milieux très appréciés par l'espèce, elles constituent en effet des espaces calmes qui sont des zones refuge où les loups se sentent en sécurité.

Il est intéressant de noter que les loups passent en journée une grande partie de leur temps en zone forestière, à l'abri des regards et du dérangement ; c'est d'ailleurs souvent dans ces mêmes zones escarpées que sont creusées les tanières et qu'ont lieu les mises-bas. J'ai pu observer malgré tout à plusieurs reprises des loups en train de dormir en journée en zone ouverte, notamment sur des pelouses d'altitude. A ce propos, leur pelage est d'un mimétisme si parfait qu'il est très difficile de les repérer s'ils sont immobiles.

A l'automne 2008, un loup traversait ainsi le versant sud en face de moi, puis disparaissait dans une combe sans m'apercevoir ni sentir

mon odeur. Après 30 minutes de marche à bon vent, j'arrivais sur un point de vue dominant la combe. En observant méticuleusement tous les recoins pendant plus de 20 minutes, je n'arrivais pas à retrouver l'animal, je pensais alors qu'il avait poursuivi son chemin à mon grand regret... C'est alors que ce que j'avais pris pour un rocher se mit à bouger : le loup était en face de moi et je ne le voyais pas ! S'il n'avait pas bougé, je ne l'aurais pas retrouvé.

Chasses au chamois

Au sein des territoires, les loups utilisent souvent les mêmes chemins pour parcourir ces vastes étendues, ils se retrouvent aussi en des lieux précis nommés places de rendez-vous. Sur les bordures et au cœur même de ces territoires, on observe souvent des zones de marquage (fèces, urine et sol griffé). Les zones de chasse sont localisées sur des secteurs riches en proies et peuvent se déplacer au fil des saisons (suivant les trajets des proies). J'ai eu la chance d'assister à une chasse au chamois en plein jour alors que la plupart du temps les loups sont actifs de nuit. Il était 8 heures du matin, le couple alpha traversait une pente où de nombreuses hardes de chamois et de cervidés étaient afférées à profiter des dernières herbes accessibles. Arrivés à proximité d'une harde, le mâle et la femelle se couchèrent contre de petits blocs rocheux, et restèrent complètement immobiles. Vingt minutes plus tard, un chamois s'approcha ; il ne les avait pas vus, la louve la plus proche du chamois étant complètement tapie sur le sol, quasiment invisible. Le chamois parvint à quelques mètres seulement. Curieusement, il ne décela pas sa présence et la louve bondit. Mais le chamois se retourna d'un bond magistral et s'enfuit. La louve ne le poursuivit pas plus de 20 mètres, il était trop rapide. Quant au chamois, 50 mètres plus haut, il ne lâcha pas les loups du regard comme s'il voulait être sûr de connaître leur position, pour ne pas se faire piéger de nouveau.



La chasse en meute permet aux loups d'avoir un taux de réussite bien plus important qu'un individu seul. En mai 2010, au petit matin, je suivais la piste toute fraîche de six loups ; ils avaient chassé dans une pente raide au relief tourmenté (nombreuses barres rocheuses). Après avoir observé plusieurs traces, je découvris un chamois qu'ils avaient précipité dans un couloir très raide, le bouc avait fini par dérocher. Au petit matin, il ne restait plus grand chose de l'animal qui avait été entièrement consommé par la meute. Sans cette stratégie de groupe, ils ne seraient probablement pas venus à bout de ce chamois.

Les proies sauvages du loup sont en majeure partie des grands ongulés ; le bétail peut être aussi consommé (ovin et caprin en majorité). Trop de personnes pensent que s'il y a des loups, tous les autres animaux disparaissent... Il est assez fréquent d'entendre « les loups sont dans le bois, il n'y a plus de gibier, plus rien ». L'observation qui suit démontre clairement le contraire. Le 17 novembre 2011, j'observais une meute de six loups, tous couchés et se reposant sur une crête. Autour de la meute, il y avait plus d'une vingtaine de chamois, certains d'entre eux, curieux, s'approchant même tout près des loups qui ne manifestaient aucun comportement agressif. Les chamois semblaient conscients que les loups, visiblement repus, se reposaient et qu'ils ne représentaient aucun danger pour eux. Prédateurs et proies étaient présents exactement sur la même parcelle de terrain sans se soucier les uns des autres.

Sens développés

Vis-à-vis de l'homme, les loups sont très méfiants et évitent autant que possible tout contact ; leurs sens, dont l'odorat en particulier, sont si développés qu'ils leur permettent souvent de fuir avant toute rencontre.

Ce jour-là, j'aperçus, en fouillant un vaste cirque à l'aide de ma longue vue, un groupe de loups sur un promontoire dominant. Ils semblaient au repos, certains étaient assis et observaient, d'autres étaient couchés. Une légère brise soufflait dans leur direction et je me trouvais à environ 800 mètres d'eux. Il a suffi de quelques instants pour qu'un des loups se lève et regarde dans ma direction. Il ne me voyait pas mais a mis sa queue entre les pattes en signe d'inquiétude et a commencé à fuir, immédiatement suivi par les autres membres de la meute.



Approcher les loups dans leur environnement s'avère très délicat, voire impossible, si on ne se trouve pas à bon vent. Une seule fois, j'ai pu approcher un couple de loup, l'un de mes plus beaux souvenirs de photographe animalier. Après avoir observé plusieurs indices de présence que j'estimais très frais, je parvenais sur une crête dominant un mélèze d'altitude roussi par les premières gelées. Je m'asseyais prudemment avant de risquer un œil de l'autre côté du versant. Plus bas, à la limite supérieure de la forêt, je distinguais tout de suite une forme claire se reflétant au soleil. Je prenais mes jumelles et je fixais la forme, un loup ! Couché étendu de tout son long au pied d'un bosquet, je mis quelques minutes pour en distinguer un second couché en boule un peu plus bas. Instant magique que je savourais seul au milieu de la montagne. Au même moment, un aigle passait sous la cime ; lui devait les voir tous les jours pensais-je. Je profitais de ce spectacle tout en étudiant un cheminement qui me permettrait de les approcher sans les déranger, afin de réaliser de bons clichés. De temps en temps le mâle baillait paresseusement, s'étirait, se levait et faisait quelques pas pour aller se recoucher un peu plus loin. Ils étaient paisibles et c'était un plaisir de pouvoir observer ces magnifiques animaux dans leur milieu. Une petite falaise pouvait dissimuler mon approche, le vent fort soufflait des loups vers moi ; ils ne pouvaient donc pas



m'éventer, il fallait que je tente ma chance. Qui sait ? Environ 150 mètres me séparaient de l'endroit que je voulais atteindre. Après avoir franchi un torrent dans une pente très raide, j'atteignais enfin le pied de la falaise. Les loups étaient tout proche mais je ne les voyais pas encore. Prudence. Je reprenais ma respiration et maîtrisais mon émotion, avant de glisser sur le flanc de la montagne avec une lenteur infinie, profitant de temps à autres des rafales de vent qui masquaient le bruit de mes pas. Je rampais ensuite sur quelques mètres jusqu'au pied d'un mélèze. Étaient-ils toujours là ? Ça faisait plus d'une heure que je ne les avais pas vus, concentré sur mon approche et masqué par le relief... Entre les branches, je distinguais le mâle qui était toujours couché et dormait profondément, sa large tête posée sur ses pattes avant. Je n'en croyais pas mes yeux ! Je me trouvais tout près d'un couple de loups sauvages, je n'en avais pas espéré tant. Les minutes s'écoulaient comme l'eau du ruisseau que je descendais juste avant, Seul le bruit du vent répondait au silence de la montagne. Je déclenchais peu. J'étais si près d'eux qu'à chaque fois que je faisais une image, le mâle bougeait les oreilles pour écouter. Je passais ainsi toute cette fin d'après midi à moins de 50 mètres des deux loups. Ça faisait environ 3 heures que j'étais couché à côté d'eux... Quelle émotion.

Les teintes rouges du coucher de soleil s'étaient étalées dans les nuages, le ciel s'assombrissait, la nuit était toute proche. Les deux loups se sont étirés et se sont levés. Il était temps pour eux de partir en chasse. Bientôt, ils se sont évanouis dans l'obscurité.

Coup de fusil

J'ai constaté, pendant toutes ces années, que les effectifs des loups au sein des meutes pouvaient varier considérablement d'une année sur l'autre, non seulement à cause de la mortalité naturelle mais surtout à cause des facteurs anthropiques, principalement dus à l'homme (collisions sur les routes, braconnage, empoisonnements, etc.).

Alors que j'observais un loup qui traversait une pente, un chasseur tira un coup de fusil sur le versant opposé de la montagne (environ 3 km). Le loup prit rapidement la fuite et disparut, je ne le revis plus de toute la journée. Cet animal connaissait bien le bruit de la carabine, peut-être avait-il lui-même déjà essuyé des coups de fusil ?

La présence de loups en France atteste de la qualité de nos écosystèmes. Maillon important de la chaîne alimentaire, la présence de ces grands prédateurs favorise la vitalité de leurs proies, de part leur prédation.

Il est important de respecter cet animal, il a comme nous le droit de vivre. Au sein des espaces sauvages, sa présence doit être prise en considération, comme un gage de bonne santé des écosystèmes et de plus-value touristique. À l'homme d'être capable de concilier élevage et biodiversité, la survie des grands prédateurs dans nos sociétés modernes est un des beaux défis à relever.

Cédric Robion

Accompagnateur en montagne

Photographe naturaliste

robioncedric@gmail.com / 0674093560

Cédric Robion est l'auteur de *Le Mercantour dans tous ses éclats*. Il participe fréquemment à de nombreux magazines et revues.

Les photos de cet article ont été réalisées en milieu naturel.

Le bulletin *Quoi de Neuf* du Réseau Loup de l'ONCFS n° 27 est paru en juillet dernier, avec notamment le bilan hivernal du suivi loup 2011-2012.

Le nombre de ZPP (Zones de présence permanente) est en augmentation (29 ZPP contre 27 en 2010-2011). Les deux meutes Haut-Verdon-Bachelard et Trois Evêchés-Ubaye fusionnent en une seule suite aux analyses génétiques. Trois nouvelles ZPP sont déclarées : une en cœur alpin de répartition de l'espèce (Ecrins-Vallouise), une autre sur un secteur de présence discontinue déjà connue des Pyrénées-Orientales (Madres-Boucheville) et une dernière dans le nord-est de la France, sur le massif vosgien. Il n'y a pas de ZPP déclassée cette année mais deux sont en statut incertain (sans indice de présence) : Taillefer-Luitel (38) et Ouest-Var (83) ; elles seront déclassées en 2012-2013 s'il n'y a toujours pas d'indice. Parmi ces 29 ZPP, dix-neuf sont constituées en meute. Six sont transfrontalières avec l'Italie et une avec la Catalogne espagnole.

La valeur de l'indicateur EMR (Effectif Minimum Retenu) est comprise entre 89 et 94 individus soit un accroissement annuel de + 17 % par rapport à l'hiver 2010-2011.

Le bilan complet est disponible sur www.ferus.org, rubrique « le loup » puis « Biologie et présence en France ».

SA, d'après le bulletin du Réseau Loup.

Enfin des louveteaux en Suisse !

Depuis le retour de l'espèce en 1995, soit il y a 17 ans, aucune reproduction de loup n'avait été détectée en Suisse. Venus naturellement depuis l'Italie, des mâles ont d'abord fait leur réapparition puis, en 2002, les premières femelles connues. Le 27 août, un louveteau a enfin été photographié dans le massif du Calanda, au col du Kunkels (Grisons). On ne connaît pas encore la taille de la portée ; certaines observations font état de trois louveteaux.

L'association Pronatura, ravie de la nouvelle, en a profité pour publier une étude réalisée avec la fédération suisse de l'élevage ovin selon laquelle plus les troupeaux sont gardés, moins les pertes d'animaux sont nombreuses. Sur environ 210 000 ovins sur les alpages suisses, 4221 animaux sont morts en 2011 soit 2 % du cheptel. Les maladies sont la cause première de mortalité, suivies de la foudre, des éboulements ou de la prédation par les grands prédateurs. Le nombre de victimes dû à la prédation des ours et des loups a été de 80 en 2010 (1,9% des pertes totales) et 294 en 2011 (7% des pertes totales).



© Orlando Galliard

Un ours du WWF abattu en Roumanie

Un ours mâle de 6-8 ans et 150 kilos a été abattu illégalement dans les Maramures, au nord de la Roumanie.

Depuis juin 2012, il était le premier ours suivi par GPS par le projet scientifique du WWF « Frontières ouvertes pour les ours des Carpates de Roumanie et d'Ukraine ». L'objectif du projet est de récolter des données biologiques afin d'établir des zones et des corridors écologiques à conserver en priorité dans les Carpates. Le projet prévoit le suivi de 5 ours.

Source : WWF, septembre 2012.



Coyote et pronghorn © Pat Gaines.

Les loups bénéfiques aux pronghorns

Selon une étude menée durant 3 ans sur les antilopes pronghorn (*Antilocapra americana*) du secteur de Yellowstone, la présence du loup serait bénéfique à cette espèce.

Actuellement, la population de pronghorns de Yellowstone est d'environ 300 individus, bien en deçà des niveaux observés au cours du siècle dernier. Les causes de ce déclin dans le début des années 1990 n'ont jamais été clairement déterminées. On sait toutefois que la survie des faons est faible en raison de la prédation des coyotes.

L'étude s'est penchée sur les causes de mortalité des pronghorns, en équipant plus de 100 faons de colliers émetteur. D'après les résultats, le taux de survie des faons est de seulement 10 % dans les zones d'absence du loup et de forte densité de coyotes ; il est de 34 % dans les zones à loups.

Plus il y a de loups, moins il y a de coyotes : la prédation des faons est limitée. Depuis que les loups ont été réintroduits à Yellowstone en 1995, la population de pronghorns a augmenté de 50%. Kim Berger, auteur principal de l'étude, s'en amuse : « Les gens ont tendance à penser que plus de loups veut toujours dire moins de proies ! »

Une autre étude sur les antilopes d'Amérique a été publiée quelques temps après, révélant que les coyotes représentaient 56% de la prédation des adultes et jusqu'à 79% de la prédation des faons. Selon cette autre étude, le coyote, le puma, l'aigle royal et l'ours noir sont les prédateurs ayant le plus d'incidence sur la mortalité des antilopes par ordre d'importance. La prédation par le loup était très faible, voire purement opportuniste.

Elsa Comte.

Bulgarie : la chasse à l'ours brun à nouveau interdite

Le 14 novembre, le gouvernement bulgare a interdit la chasse à l'ours. Cette interdiction doit être entérinée par le parlement via un amendement à la loi sur la chasse et la protection du gibier. La Commission européenne avait informé la Bulgarie le 29 mai du lancement d'une procédure d'infraction à son égard pour l'introduction d'un quota de chasse de 3% en 2011 (17 ours avaient été tués), après une interdiction de chasse qui durait depuis 20 ans.

Source AFP.

La chasse à l'ours néfaste pour leur reproduction

Selon une étude menée en Suède et en Norvège, les effets indirects de la chasse à l'ours pourraient aller bien au-delà d'un simple dérangement, jusqu'à compromettre la capacité des femelles à mener à bien leur reproduction. Dès le début de la chasse, fin août, et du dérangement associé (aboiement des chiens, coups de fusil), les ours se terrent durant la journée. Ils passent ainsi moins de temps à se nourrir et accumuler les graisses nécessaires pour traverser l'hiver. Les chercheurs demandent donc que la chasse à l'ours n'ait pas lieu lors de cette période cruciale, notamment pour les femelles qui doivent mettre bas à l'hiver.



Onze oursons dans les Abruzzes, un chiffre record

Excellente nouvelle pour le parc national des Abruzzes, Latium et Molise, en Italie : ce ne sont pas moins de 8 oursons marsicains qui ont été repérés cette année dans les Abruzzes (3 portées). A ce chiffre encourageant, il conviendrait d'ajouter 3 autres naissances repérées en Molise (1 portée), même si la bonne nouvelle n'a pas pu encore être confirmée de façon certaine. Ce serait donc au total potentiellement 11 oursons qui seraient nés en 2012, un chiffre record ! On peut d'autant plus s'en réjouir que l'année 2011 avait été marquée par un creux historique avec un nombre de naissances dramatiquement bas (3 naissances seulement).

Il ne subsisterait qu'une quarantaine d'ours marsicains (40 à 43 au dernier recensement avant les naissances de cette année) contre une centaine il y a encore quelques décennies. Au cours des 40 dernières années, on estime qu'environ 25 ours ont trouvé la mort chaque décennie suite à des causes humaines directes ou indirectes (braconnage, collision routière ou ferroviaire, empoisonnement, noyade). Bon an, mal an, il semblerait y avoir tout juste autant de naissances que de décès.

Malgré l'espoir que suscitent ces nouvelles naissances et son statut de protection, la survie de l'ours n'est pour autant pas assurée. La vague d'empoisonnement déplorée ces dernières années semble remettre en cause une acceptation jusqu'à ce jour harmonieuse par les populations locales. De plus, le parc et ses alentours font l'objet de vastes projets immobiliers et touristiques. Or, dans ses limites actuelles (50 000 hectares pour la zone centrale), le parc national est à l'étroit et ne peut abriter que 80 ours environ. Les scientifiques tentent de convaincre les autorités d'étendre le périmètre de protection : d'une part, en classant la zone périphérique (80 000 hectares) en réserve naturelle, d'autre part, en aménageant des corridors de circulation protégés reliant les Abruzzes aux deux parcs nationaux voisins (Gran Sasso et de la Majella), le long de la chaîne des Apennins.

Stéphane Nataf pour FERUS, octobre 2012.

Espagne : les loups choisissent leur territoire en fonction des caractéristiques du milieu et non des proies

Une étude sur les loups de Galice vient de révéler que le choix du territoire se fait moins en fonction de la disponibilité en nourriture que des caractéristiques de l'habitat.

1 594 échantillons d'excréments et trois facteurs ont été analysés : les caractéristiques de l'habitat, la présence humaine et les ressources en denrées alimentaires. « Notre analyse démontre que le milieu environnemental est le facteur qui explique le mieux la distribution des loups ibériques à travers la Galice » a expliqué Luis Llana, auteur principal de l'étude.

Selon les résultats, les propriétés du milieu environnemental sont déterminantes à 48%, alors que la présence humaine (bâtiments, routes) influe à 35% et la disponibilité de nourriture à 17%. La préférence des loups ira à un habitat composé de végétation de plus de 50 centimètres de hauteur (arbustes et buissons), leur permettant notamment de rester inaperçus aux yeux des humains.

Elsa Comte.



Nourrir les ours

Par Jean Lauzet



Note de Ferus : dans cet article, « nourrir les ours » ou « nourrissage » est à entendre dans le sens « apport de nourriture supplémentaire » et non en terme d'économie rurale « le soin et la manière d'élever des bestiaux », qui signifie de survenir à 100 % aux besoins alimentaires des animaux domestiques. FERUS réfute ainsi que les ours sont nourris en Slovénie dans le sens du terme d'économie rurale.

La fin d'une idéologie

Au début des années 1980, les pionniers de la protection de l'ours pyrénéen, réfléchissant aux mesures à mettre en place pour enrayer son déclin, estimaient que :

« Deux conceptions s'affrontent :

- sauver l'ours en le nourrissant et en faire un animal inféodé à l'homme.
- sauver l'ours en réconciliant les Pyrénéens et l'ours et en agissant de telle sorte que l'utilisation de la montagne ne détruise pas ses biotopes. »(1)

Ce propos manichéen exprimait en réalité moins une alternative entre deux politiques de protection qu'une opposition déontologique au nourrissage que les mêmes auteurs qualifiaient plus loin de « domestication ». En effet, même dans les pays où les ours sont

officiellement nourris, ceux-ci ne sont pas inféodés à l'homme, étant entendu qu'il ne s'agit que d'un apport de nourriture qui reste toujours très limité et largement inférieur aux besoins des animaux. Les Carpates roumaines ou les Alpes dinariques slovènes et croates sont peuplées d'ours tout aussi invisibles, méfiants et en un mot « sauvages » que feu les ours de souche pyrénéenne. Par ailleurs, on y trouve des biotopes largement aussi préservés que chez nous, sinon bien davantage si l'on considère qu'en plus des ours, ils abritent aussi le lynx et le loup.

Par ailleurs, outre les trois pays cités ci-dessus, bien d'autres apportent aux ours des ressources alimentaires supplémentaires en plantant pour eux des arbres fruitiers ou des champs de céréales. Mais aucun ne s'exonère de protéger leur biotope, car la raison première à la présence d'une population d'ours en bonne santé est, systématiquement, l'existence de zones refuges préservées des dérangements humains. Le plus souvent donc, le nourrissage entre dans une stratégie de conservation de l'espèce dont l'essentiel reste la protection de l'habitat.

Même en France, à la fin des années 1980, l'Office National de la Chasse réalisa un rapport sur les effets biologiques à attendre du nourrissage artificiel des ours. Ce travail concluait à l'intérêt du nourrissage pour favoriser le développement et la conservation

d'une population d'ours fonctionnelle, c'est-à-dire possédant un potentiel de reproduction. De timides opérations de nourrissage furent entreprises, mais rapidement abandonnées. A l'époque, hélas, le nombre d'individus reproducteurs était déjà insuffisant.

Les cas de la Roumanie, de la Slovénie et de la Croatie

L'apport de nourriture supplémentaire est une mesure fréquemment employée mais à des degrés très divers. Trois pays, la Roumanie, La Croatie et la Slovénie, y recourent depuis longtemps de manière officielle et encadrée (1). Si les modalités varient sensiblement (voir tableau ci-après), les objectifs officiellement revendiqués y sont partout globalement les mêmes. Il s'agit de garder les ours éloignés des habitats humains, de réduire les dommages aux cultures et aux biens, de contrôler l'évolution de la population, d'attirer les ours pour les chasser et, dans les deux premiers pays, d'augmenter la capacité d'accueil d'un territoire et le taux de reproduction. Que pensent les spécialistes de chacun de ces trois pays des effets du nourrissage ? Difficile à dire. Les études qui se multiplient sur

Pays	Période de nourrissage	Durée maximale	Nourriture	Densité
Roumanie	15 mars - 15 mai 15 oct - 15 déc	90 jours par an *	Céréales, maïs, carcasses	Non précisé
Croatie	1er fev - 30 avril novembre	120 jours par an*	Céréales, betteraves, fruits, viande	1 site pour 40 km² au maximum
Slovénie	Toute l'année	365 jours par an	Maïs, fruits	1 site pour 60 km² au maximum

* Officiellement, la limitation du nombre de jours de nourrissage est justifiée par le fait qu'il ne faut pas rendre les ours dépendants du nourrissage. Cet argument ne semble pas convaincant si l'on considère qu'en Slovénie les ours ne sont pas dépendants des sites de nourrissage dont ils savent très bien se passer...

le sujet n'apportent pas beaucoup de certitudes. La dernière en date, menée en Slovénie (2), a au moins permis de démontrer qu'il n'y avait pas de lien entre l'existence de sites de nourrissage et l'apparition d'ours à problème et qu'il n'y avait pas davantage d'attaques sur le bétail à l'époque où les ours étaient nourris avec de la viande que depuis que cette pratique est interdite. Pour ce qui est des effets du nourrissage officiellement attendus, reprenons les objectifs visés par les pays concernés :

Concernant le souhait de garder les ours éloignés des habitats humains, il est illusoire dès lors que le nourrissage ne se pratique pas toute l'année comme en Roumanie ou en Croatie ou que les habitats empiètent sur le territoire des ours comme par exemple les banlieues roumaines de Brasov et Sinaia où les ours viennent se nourrir dans les poubelles (ce comportement qui entraîne de nombreux accidents n'est pas lié au nourrissage des ours en forêt, mais à la mauvaise gestion du ramassage des déchets, comme cela s'observe systématiquement dans toutes les zones à ours du monde). Mais même en Slovénie, où les ours sont nourris toute l'année, on constate malgré tout qu'ils ne s'interdisent pas d'aller s'alimenter aussi au plus près des hommes, où la nourriture est souvent abondante et de qualité (2).

Concernant la réduction des dommages aux cultures et aux biens, l'effet est certainement aussi bien limité. Un verger, un rucher ou

un troupeau d'ovins sont largement aussi attractifs qu'un site de nourrissage et, sans protection, les ours finiront par s'y attaquer tôt ou tard. Il n'est que d'observer les meutes de chiens de protection qui encadrent les troupeaux de brebis en Roumanie ou les clôtures électriques qui entourent les cultures en Slovénie pour s'en convaincre.

Concernant le suivi de la population d'ours, il est certain que l'existence de sites attirant les ours permet de les recenser à moindre frais. Mais il existe bien d'autres méthodes, et l'étude menée en Slovénie (2) dénonce les biais de ces comptages (tous les ours ne fréquentent pas aux mêmes heures, ni avec la même assiduité les sites de nourrissages).

Concernant l'objectif d'attirer les ours pour les chasser à l'affût, il est assurément atteint. La question se pose même de savoir dans quelle mesure le nourrissage n'a pas pour principal objectif d'augmenter la population d'ours et par voie de conséquence le quota de chasse...

Concernant l'augmentation de la capacité d'accueil d'un territoire, elle est bien démontrée en Roumanie où la densité moyenne qui est de 8 à 22.5 ours/100 selon la qualité de l'habitat, peut monter jusqu'à 50 ours/100 dans les endroits où les animaux sont nourris (1).

Concernant enfin l'augmentation du taux de reproduction, les réponses diffèrent selon les pays. Les Roumains estiment que l'apport de nourriture à l'automne permet aux femelles gestantes d'entrer en tanière dans les meilleures conditions, mais une étude croate (3) a montré que les femelles ayant les plus grandes portées ne fréquentent pas les sites de nourrissage. Cependant, tous s'accordent à dire que les principaux visiteurs des sites de nourrissage étant les oursons de deuxième année et les sub-adultes, cet apport de nourriture aurait un impact positif sur leur survie. Tout porte à croire également

que lorsque la nourriture naturelle se fait rare certaines années (les productions de glands, de faînes, de myrtilles, etc. sont très variables), l'existence d'un apport de nourriture artificiel peut combler le déficit.

De l'amélioration trophique au nourrissage d'appoint

Mis à part les cas précédents, l'apport de nourriture supplémentaire est souvent très limité et apparaît plutôt comme un pis-aller lorsque la prise de véritables mesures de protection apparaît trop difficile. A cet égard, la plantation de quelques arbres fruitiers dans les Pyrénées occidentales à la fin des années 90 alors qu'il restait moins de 5 ours mérite d'être dénoncée comme étant la mesure la plus ridicule en matière de protection de l'ours. Bien plus réfléchi et crédible, le dépôt, au printemps, de carcasses de vaches ou de chevaux dans certains secteurs des monts cantabriques où sont repérées des femelles suitées pourrait permettre d'augmenter le taux de survie des jeunes.

Pour finir, il existe aussi des régions où les ours profitent de ressources alimentaires d'origine humaine. Même s'il ne s'agit pas de nourrissage, le résultat est le même. C'est ainsi qu'en Slovaquie, en Pologne ou en Bulgarie, les plantigrades profitent de la nourriture disposée pour le grand gibier. Dans ce dernier pays, on constate



En Suède, la population d'ours augmente sans aucune sorte de nourrissage.

Slovénie : pommes délaissées par l'ours au profit des fâines et des glands.



d'ailleurs que les plus fortes densités d'ours se trouvent dans les zones d'élevage de gibier où celui-ci est intensément nourri (4).

Conclusion

Je conclurai par deux exemples qui me semblent bien illustrer et résumer l'importance de l'alimentation pour l'ours et l'intérêt éventuel que l'espèce pourrait retirer d'un apport artificiel.

Partons pour les contreforts du parc national des Hautes Tatras en Slovaquie. Au pied des montagnes, érigées en zones de protection quasi intégrale, le relief à peine vallonné autorise la culture de céréales. C'est dans ce paysage de bocage que se développe également l'élevage des ovins depuis que le pastoralisme a été interdit dans les montagnes lors de la création du parc national.



Quelle surprise de constater la présence permanente durant l'été et l'automne des ours dans les petits bosquets au milieu des cultures et des prés alors qu'il est si rare de trouver, à cette époque, un indice de leur passage dans les forêts sanctuarisées du parc national. C'est qu'ici, aucune clôture n'interdit l'accès aux céréales. Et durant plusieurs mois, les ours engraisseraient sans effort. Voilà illustrée l'une des équations qui résume le mieux la problématique du nourrissage de l'ours :

Ressource alimentaire garantie + zone refuge à proximité =
conditions optimales pour les ours

Finissons par la Slovénie. Octobre 2011. Cette année, la production de fâines est exceptionnelle. Durant une semaine, je ne trouverai qu'une seule trace d'un passage d'ours au niveau d'un site de nourrissage. Un habitué des lieux m'avait averti : les années où les fâines sont abondantes, les ours fréquentent très peu les sites de nourrissage. Pas une trace non plus dans les vergers encore pleins de fruits où les plantigrades ripaillent en été. L'explication est simple, les ours se gavent de fâines comme en témoignent toutes les crottes trouvées dans la forêt. Voilà la deuxième leçon : un apport alimentaire, pour être utile à l'ours, doit pallier une disette ou correspondre à un besoin que les ressources naturelles ne satisfont pas, ce qui, la nature étant bien faite, est chose rare dans un lieu où les ours ont accès à toutes les ressources du territoire.

(1) D'après : *Management and action plan for the Bear population in Roumania* (2005)

Brown bear management strategy in Slovenia (2002)

Brown bear management plan for the Republic of Croatia (2005)

(2) *Factors affecting brown bear habituation to humans : a GPS telemetry study.* K.JERINA et al. (2012)

(3) « *Brown bear litter sizes in Croatia* », Frković et al. (2000)

(4) *Status, ecology and management of the brown bear in Slovakia.* (Rigg Adamec)

Management plan for the Brown bear in Poland (2011)

Action plan for the brown bear in Bulgaria (2007)

Jean Lauzet est l'auteur de *L'ours brun, biologie et histoire, des Pyrénées à l'Oural*.

400 pages. 43 € + 7 € de frais d'envoi.

En vente à la boutique de FERUS 04 91 05 05 46



Nourrissage en Roumanie.

Crédit photos p 30 : Jean Lauzet.



Pawnee (vie de Fils-de-l'Ours)

Par Giovanni-Michel Del Franco, adhérent actif du réseau Paris de FERUS.

Si les Sioux sont relativement connus du grand public, d'autres peuples partageaient les Grandes Plaines de l'Ouest américain.

Parmi eux, les Pawnee, méconnus, et sur qui aucune monographie de langue française n'existe à ce jour. Autrefois puissants, ils furent victimes des maladies importées par les Blancs, comme de la rivalité des autres tribus. Leur culture, leur religion, leur histoire, s'avèrent toutefois riches et complexes. Cette biographie romancée nous invite à découvrir les différentes facettes de la nation pawnee. Le lecteur y découvrira ainsi le quotidien comme les combats d'un peuple dont le tort principal fut de s'allier aux Euro-américains, ce dont ils furent bien mal récompensés.

Après la biographie consacrée au fameux chef apache Nanay et la monographie dédiée aux Lakota Sioux, voici le troisième ouvrage de Giovanni-Michel Del Franco dédié aux Amérindiens. Administrateur de Survival International France, association de défense des droits des peuples autochtones, il consacre une importante partie de sa recherche aux Amérindiens.

139 pages, 17 euros, éditions Le Chant des Hommes.

Erratum : une erreur s'est glissée dans la Gazette n° 45, p 27. Le sanctuaire des ours grecs est d'une superficie de 6 ha, et non pas 50 000 ha.

Le Petit-déjeuner du tarsier et autres indiscretions du monde animal

Par François Moutou, administrateur et membre du comité scientifique de FERUS.

« Le poisson clown et la demoiselle », « le regard du couscous géant », « le colibri voit rouge », autant de délicieuses évocations du monde animal sauvage que François Moutou a collectées au cours de ses voyages au bout du monde... ou près de chez nous. « J'ai eu la chance de vivre ces petites tranches de vie. Elles correspondent à des événements qui se sont réellement déroulés ou à des scènes vraiment arrivées(...) Parfois il s'agissait de missions scientifiques pour aller étudier une ou plusieurs espèces, mais le plus souvent c'étaient de simples balades avec une paire de jumelles, un appareil de photo et un carnet pour prendre des notes. Les animaux dont il est question sont sauvages et libres. Dans un cas, il s'agit de l'élevage de deux jeunes individus et de leur retour à la liberté. Dans tous les autres les cas, c'est moi qui suis allé les découvrir et les observer, chez eux, dans la forêt, dans la steppe ou dans la mer. J'avoue que je ne suis pas du tout certain que ces animaux avaient vraiment envie de me voir, eux. Il me semble cependant que ces rencontres ont été supportables pour les uns comme pour les autres, mais c'est mon seul point de vue. Aucun animal interrogé n'a voulu répondre. »

François Moutou est docteur vétérinaire et épidémiologiste à Maisons-Alfort. Il travaille sur diverses maladies communes à l'homme et aux animaux pour mieux les comprendre et les prévenir. Côté mammifères, il a travaillé sur les chauves-souris à la Réunion et suit les dossiers des carnivores en France.

192 pages, 20 euros, éditions Le Pommier.

Également paru : *La Petite martre au clair de lune, et autres histoires d'animaux*, version destinée à la jeunesse.



Cotisations et abonnements 2013

Les cotisations s'entendent pour l'année civile au moment de la souscription. Toutes les cotisations (sauf l'adhésion simple) comprennent l'abonnement gratuit à notre revue trimestrielle *La Gazette des Grands Prédateurs*.

L'abonnement gratuit débute au numéro qui paraît après la souscription d'adhésion.

66 % de vos cotisations et de vos dons sont déductibles de vos impôts dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

1. Adhésion simple de soutien : 15 €
2. Adhésion membre actif : 30 €
3. Adhésion membre actif tarif réduit : 20 €
(Étudiants, – de 18 ans, RMI, personnes sans emploi)
4. Adhésion familiale : 37 € (plusieurs membres d'une même famille, à une même adresse, un seul abonnement)

5. Adhésion collectivités, associations : 37 €
6. Adhésion membre bienfaiteur : toute cotisation supérieure à 37 €
7. Abonnement seul à la Gazette (non déductible) : 26 €

**Tarifs valables pour la France métropolitaine.
Hors France métropolitaine, rajouter 7 €**

Nom :
Prénom :
Téléphone :
Mail :
Adresse :

Profession :
Catégorie choisie :
Montant du chèque :
Date :
Signature :

À renvoyer à FERUS, BP 80 114, 13718 Allauch cedex

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de nos adhérents. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à l'usage exclusif de FERUS. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'association FERUS.

**Pierre
Martin**

